



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

DREAL Hauts-de-France

## 2025



# SOMMAIRE

Nous prévenons les risques.....	<b>5</b>
Nous préservons la biodiversité.....	<b>10</b>
Nous accompagnons les acteurs de l'aménagement du territoire.....	<b>17</b>
Nous instruisons et contrôlons .....	<b>26</b>
Nous agissons en partenariat et travaillons en réseau .....	<b>35</b>
Nous produisons et informons en transparence .....	<b>41</b>
La vie de la DREAL.....	<b>46</b>
Glossaire.....	<b>50</b>
Organigramme.....	<b>51</b>

# Édito



Sous l'autorité du préfet de la région Hauts-de-France et des préfets de département, la DREAL met en œuvre les politiques publiques des ministères de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Transports, de la Ville et du Logement.

Protéger les ressources naturelles, prévenir les risques, accompagner les transitions et garantir des mobilités durables au service des citoyens, de leur sécurité et de leur cadre de vie, des collectivités et des entreprises : telles sont les missions qui guident quotidiennement l'action de nos 600 agents au plus près des territoires.

Cette année 2025 a été portée par une volonté commune d'agir pour un avenir résilient et durable. Nous avons franchi de nouvelles étapes pour sécuriser le Canal Seine-Nord Europe, infrastructure essentielle pour une logistique décarbonée. Avec Cap Décarbonation, nous avons accompagné une innovation majeure pour la capture et le stockage du CO<sub>2</sub>, prouvant que l'industrie peut concilier compétitivité et transition écologique.

L'extension des plans d'action pour la qualité de l'air et la gestion des PFAS a renforcé la protection de la santé, tandis que de nouvelles zones de protection forte ont vu le jour pour préserver notre biodiversité, souvent menacée.

Nous avons également soutenu la rénovation énergétique de milliers de logements et renforcé la résilience de nos territoires face aux risques naturels.

Au-delà des projets, c'est l'humain qui donne sens à notre action. Derrière chaque dossier instruit, chaque crise gérée, chaque partenariat tissé, ce sont des femmes et des hommes de la DREAL engagés qui œuvrent au quotidien pour la sécurité des citoyens, la préservation des ressources, l'adaptation au changement climatique ou encore la modernisation des transports et des mobilités.

Face aux inondations, aux pollutions ou aux conflits d'usages, nos équipes ont su fédérer, anticiper et agir, en lien étroit avec les collectivités, les associations et les acteurs économiques.

Je tiens à remercier l'ensemble de nos agents, dont le professionnalisme rend possibles ces progrès, ainsi que nos partenaires, avec qui nous construisons chaque jour un avenir durable pour les Hauts-de-France.



**Julien LABIT,**

*Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement*

*Stratégies concrètes, partenariats renforcés et innovations opérationnelles : explorez à travers ce rapport, les actions structurantes qui ont marqué l'année et dessinent les enjeux à venir dans notre région.*



# La DREAL du quotidien



# NOUS PRÉVENONS LES RISQUES



## Agglomérations de Lille et du bassin minier : un plan d'actions pour un air plus sain

Le 1<sup>er</sup> août 2025, après quatre années de travaux et de consultations réglementaires, les préfets du Nord et du Pas-de-Calais ont approuvé le plan de protection de l'atmosphère (PPA) des agglomérations de Lille et du bassin minier.

Ce plan vise à protéger la santé des populations et l'environnement en maintenant la concentration en polluants dans l'atmosphère à un niveau conforme aux normes de qualité de l'air.

Couvrant 436 communes, il comprend 16 actions définies en concertation avec les acteurs locaux. Ces actions ont pour objectif de réduire les émissions de polluants dans l'ensemble des secteurs d'activité et, ainsi, d'améliorer durablement la qualité de l'air.

## Plan d'action PFAS

Au regard des préoccupations grandissantes concernant l'impact des PFAS sur la santé et l'environnement, le gouvernement a publié en avril 2024 un plan d'action interministériel « PFAS ». Dans le secteur industriel, ce plan vise d'abord à mieux identifier les sources de ces substances et leurs modes de diffusion dans l'environnement, puis à mettre en place des actions de réduction à la source chez les principaux émetteurs. Un comité régional Hauts-de-France se réunit depuis 2023 tous les six mois pour partager les informations entre les services de l'État et coordonner les actions sur les cas les plus sensibles.

Sur le volet « eau », en 2025, les inspecteurs de la DREAL ont contrôlé l'application de l'arrêté du 20 juin 2023 en :

- intervenant auprès des sites n'ayant pas encore réalisé les trois campagnes de mesure sur les rejets aqueux et en émettant des mises en demeure le cas échéant ;
- réalisant des visites d'inspection des principaux émetteurs de PFAS pour identifier les sources, supprimer ou à défaut réduire les rejets.

Cette action se poursuivra en 2026.

La mise en œuvre du PPA constitue un premier pas vers le respect des futures normes européennes qui entreront en vigueur en 2030. Lors de la journée nationale de la qualité de l'air, en octobre 2025, et dans le cadre du plan régional santé-environnement 4 (PRSE 4), il a d'ailleurs été rappelé que la qualité de l'air en Hauts-de-France reste préoccupante et qu'elle engendre des impacts sanitaires importants.

L'amélioration de la qualité de l'air demeure un enjeu partagé par l'ensemble des territoires.



Journée nationale qualité de l'air  
Florence CLERMONT-BROUILLET

En 2025, la région a également enregistré les premières échéances de l'arrêté du 31 octobre 2024 sur les émissions atmosphériques de PFAS des incinérateurs. Les sept incinérateurs de déchets dangereux de la région ont dû réaliser une campagne de mesure avant le 31 octobre 2025. Les résultats, publiés au fur et à mesure par les exploitants sur le site de la DREAL, se situent dans la moyenne nationale. La DREAL poursuivra l'application de cet arrêté en 2026, avec deux échéances prévues : fin avril pour six sites et fin octobre pour cinq sites.

La DREAL  
communique sur ces  
actions via une page  
dédiée de son site  
internet

## Prévenir les risques industriels pour protéger la population et l'environnement

La DREAL assure une mission de contrôle des installations industrielles afin de prévenir et de réduire les atteintes potentielles à l'environnement et à la population liées à leur fonctionnement. En 2025, les inspecteurs de la DREAL ont réalisé 2 866 inspections, soit une augmentation de 13 % par rapport à l'année précédente.

Les inspections menées sur les sites industriels visent à contrôler le respect des conditions d'exploitation définies pour maîtriser les risques sur l'environnement liés à leurs activités.

En cas de non-conformités majeures (rejets excessifs dans l'eau, défaillances des dispositifs de défense contre l'incendie, exploitation d'installations de traitement de déchets sans autorisation, entre autres), les services de la DREAL proposent aux préfets des mesures correctives, dont des mises en demeure. En 2025, 521 arrêtés de mise en demeure ont ainsi été signés.

Face à des manquements persistants, ils proposent également des sanctions administratives telles qu'une astreinte journalière, une amende ou une consignation. En 2025, les préfets ont ainsi signé 23 arrêtés portant astreinte administrative et 5 arrêtés portant amende administrative.

Arnaud Bouissou / Terra

## Mobilisation coordonnée pour sécuriser les passages à niveau

Les commissions départementales de sécurisation des passages à niveau se sont réunies dans les cinq départements des Hauts-de-France. Un sous-préfet, un directeur de cabinet du préfet ou le directeur départemental des territoires (et de la mer) préside chacune de ces commissions, qui soulignent toutes l'importance majeure de la sécurisation des passages à niveau.

La DREAL participe à l'ensemble de ces réunions. Elle y rappelle les modalités d'attribution des subventions et les actions que les préfets doivent conduire, notamment l'expérimentation de la réduction de la vitesse autorisée aux abords des passages à niveau.

Conformément à l'instruction du Gouvernement du 27 janvier 2020 relative à la mise en œuvre du plan d'action national visant à améliorer la sécurisation des passages à niveau, la DREAL a transmis au préfet de région un bilan régional destiné au ministère.

Les services de la DREAL et des DDT(M) restent pleinement mobilisés pour faire émerger les projets issus des diagnostics réglementaires, les prioriser et produire les décisions d'attribution des aides.

## Renforcement de la sécurité routière dans les Hauts-de-France : actions, financement et formation

En 2025, la DREAL Hauts-de-France et les DDT(M) ont mobilisé plus de 1,52 million d'euros pour renforcer la connaissance de l'accidentalité et soutenir les actions de sensibilisation et d'éducation routière dans l'ensemble de la région. Ce financement a permis d'animer les observatoires départementaux et régional de la sécurité routière, d'accompagner les coordinations départementales et de maintenir l'activité des bureaux d'éducation routière.

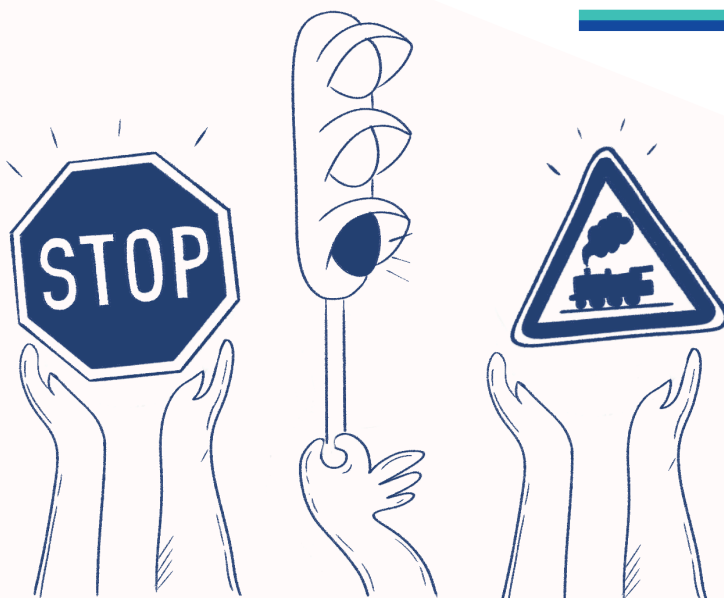
La production et l'analyse des données d'accidentalité ont également constitué un axe fort de l'année. L'Observatoire régional de la sécurité routière, intégré à la DREAL, a poursuivi la production régulière de bilans et d'études d'accidentalité au profit du préfet de région.

La DREAL a également renforcé les compétences des acteurs de terrain en formant 35 Intervenants Départementaux de la Sécurité Routière (IDSR). Cette formation consolide

leurs compétences en matière de sensibilisation, d'analyse de l'accidentalité et de mise en œuvre d'actions adaptées aux enjeux locaux. Grâce à ce réseau d'intervenants mieux outillés, la région bénéficie d'une expertise accrue pour mener des actions efficaces auprès des usagers, qu'il s'agisse de conducteurs, de cyclistes ou de piétons.

Enfin, dans le cadre de la semaine du risque routier professionnel, organisée du 12 au 16 mai 2025, la DREAL a mené une action de communication interne. Chaque jour, les agents ont reçu un message de sensibilisation dédié à une thématique spécifique, comme l'alcool, la fatigue ou les distracteurs, afin d'encourager des comportements plus sûrs dans les déplacements professionnels.

**35 INTERVENANTS  
DÉPARTEMENTAUX DE LA  
SÉCURITÉ ROUTIÈRE FORMÉS**



## PRIORITÉS RISQUES NATURELS 2025-2028

La DREAL a élaboré une feuille de route régionale dédiée aux risques naturels pour la période 2025-2028. Ce document décline les priorités nationales à l'échelle des Hauts-de-France et organise l'action de l'État en matière de prévention des risques naturels. Elle renforce la cohérence entre les services et offre un cadre clair pour guider les actions régionales dans les années à venir.

### PRIORITÉS RISQUES NATURELS 2025-2028

#### RENFORCER LA PRÉVENTION CAVITÉ

En 2025, la DREAL a contribué à initier les réflexions autour de trois nouveaux programmes d'actions de prévention des risques d'inondations et de submersion marine : communauté urbaine d'Arras, Laon et Senlis afin d'améliorer la connaissance des risques et à renforcer la prévention. Ils permettent d'accompagner les territoires littoraux et estuariens. La DREAL a soutenu les collectivités dans la construction de ces projets.

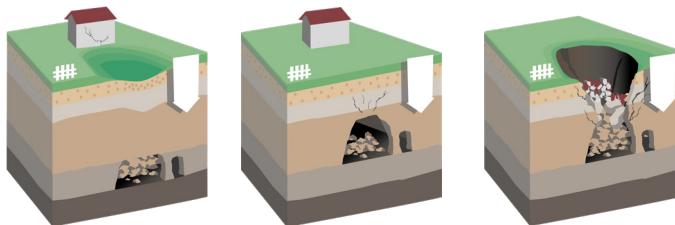


Illustration des effets de tassements, d'un fontis, d'un effondrement



### PRIORITÉS RISQUES NATURELS 2025-2028

#### DE NOUVEAUX PROGRAMMES D' ACTIONS POUR LA PRÉVENTION DES INONDATIONS

La DREAL a participé, en 2025, à l'émergence de trois nouveaux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) : Aisne Navigable, Château-Thierry (Aisne) et Thérain (Oise). Elle a également instruit les avenants de six PAPI en cours visant à renforcer la prévention et la gestion du risque d'inondation à l'échelle de ces territoires. Ils s'appuient sur une approche globale combinant prévention, protection et sensibilisation des populations. La DREAL a accompagné les porteurs de projets pour structurer leurs démarches et pour renforcer la résilience des territoires exposés.

### PRIORITÉS RISQUES NATURELS 2025-2028

#### PAS-DE-CALAIS : UN PLAN DE RÉSILIENCE SUITE AUX INONDATIONS

Suite aux inondations de 2023-2024 intervenues dans le Nord-Pas-de-Calais, la DREAL a contribué à la démarche post-inondation qui vise à rendre les territoires plus résilients face aux inondations. Aux côtés de la préfecture du Pas-de-Calais, elle a participé à mettre en place une démarche de concertation pour élaborer un plan de résilience départemental.

Ce plan s'organise autour de quatre axes : culture du risque, résilience économique, aménagement du territoire et agriculture. La DREAL a également œuvré au renforcement de la gouvernance de l'eau en accompagnant la structuration d'établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) afin de préparer une gestion de l'eau plus efficace et plus cohérente.

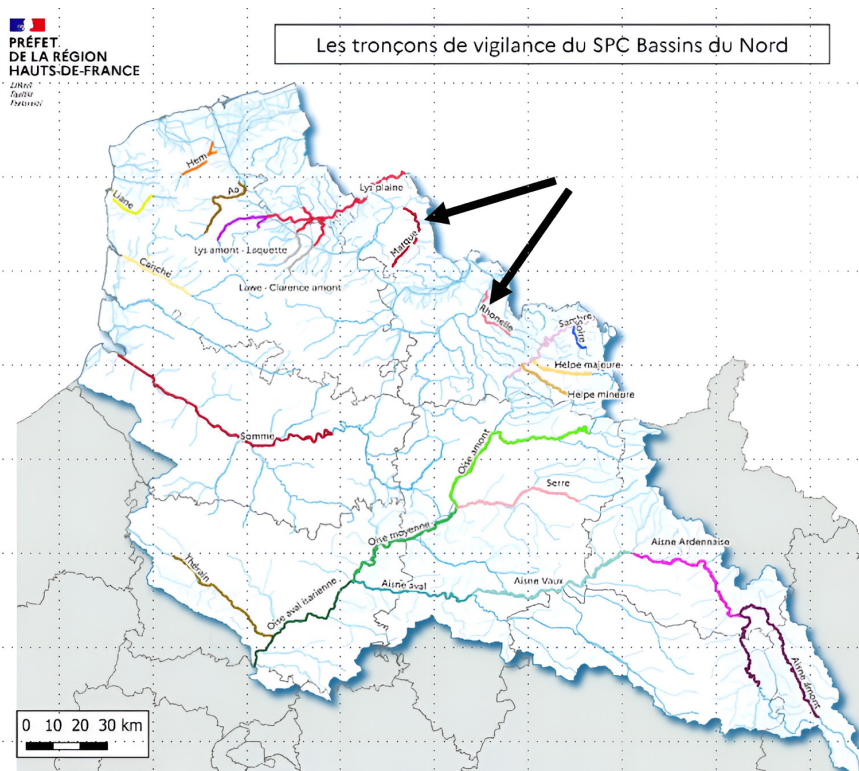
## Étendre la surveillance des crues dans le cadre du programme Vigicrues 2030

Le dispositif de l'État dédié à la surveillance et à la prévision des crues pour le territoire Bassins du Nord est implanté à la DREAL Hauts-de-France. Un service dédié publie deux fois par jour, sept jours sur sept, une carte de vigilance « crues » sur le site internet Vigicrues, tout en assurant une veille hydro-météorologique continue sur les tronçons des cours d'eau surveillés.

2025 a été l'année d'extension du réseau surveillé, passant de 20 à 23 tronçons mi-novembre :

- deux nouveaux tronçons : la Marque (Nord) et la Rhonelle (Nord) ;
- la division de l'ancien tronçon Oise Amont en deux tronçons distincts : Oise Amont (Aisne) et Serre (Aisne).

Cette extension se poursuivra afin d'atteindre la surveillance de 31 tronçons à l'horizon 2030. L'intégration de nouveaux tronçons mobilise fortement les équipes, qui réalisent notamment l'installation de nouvelles stations hydrométriques, la définition des seuils de vigilance, l'élaboration des cartes de zones d'inondation potentielle ainsi que le calibrage de nouveaux modèles de prévision.



## Prévenir les risques liés à l'après-mine

L'exploitation du charbon dans le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais a laissé sur le territoire des aléas spécifiques, tels que l'effondrement d'anciens puits de mine ou la remontée de gaz de mine. Au titre de l'après-mine, l'État assume aujourd'hui la responsabilité des dommages miniers que cette activité peut encore provoquer.

En 2024, le puits minier Saint-Roch, situé sur la commune de Vieux-Condé, a connu un phénomène de débouillage. Ce phénomène correspond à la perte du remblayage installé lors de la fermeture du puits entraînant un affaissement progressif de ses parois.

Cet événement a conduit à une réévaluation de la situation du puits localisé sous l'école municipale Marcel Caby. Afin de prévenir tout risque potentiel pour les élèves, les services de l'État ont engagé des travaux de confortement du puits. Les équipes ont réalisé des injections de béton durant l'été 2025 puis pendant les vacances de la Toussaint.

Si la situation le nécessite en 2026, les travaux de mise en conformité seront prolongés.

Ce type d'événement demeure exceptionnel, avec seulement une vingtaine de cas recensés depuis le début de l'exploitation minière dans le bassin Nord-Pas-de-Calais.



# NOUS PRÉSERVONS LA BIODIVERSITÉ



## Biodiversité 2030 : déploiement régional

En 2025, la DREAL a piloté la rédaction de la feuille de route régionale de l'État pour la biodiversité. Ce document décline la Stratégie nationale biodiversité 2030 à l'échelle des Hauts-de-France et définit les priorités d'action ainsi que les modalités de mobilisation des services de l'État. Cette feuille de route renforce la cohérence des politiques publiques en faveur de la biodiversité et constitue un cadre structurant pour l'action régionale.

### LA STRATÉGIE NATIONALE BIODIVERSITÉ SE DÉCLINE EN 4 AXES

**1** RÉDUIRE  
LES PRESSIONS  
QUI S'EXERCENT  
SUR LA  
BIODIVERSITÉ

**2** RESTAURER  
LA BIODIVERSITÉ  
DÉGRADÉE  
PARTOUT OÙ  
C'EST POSSIBLE

**3** MOBILISER  
TOUS  
LES ACTEURS

**4** GARANTIR  
LES MOYENS  
D'ATTEINDRE  
CES AMBITIONS



## Aires protégées en Hauts-de-France : un premier plan d'action couronné de succès et un nouveau cap pour 2030

Le premier plan d'action territorial pour la stratégie des aires protégées couvrait la période 2022-2024. Il a permis notamment de créer 6 000 hectares d'aires protégées et 692 hectares de zones de protection forte (ZPF), de réaliser le diagnostic des enjeux écologiques des Hauts-de-France, d'expérimenter la labellisation de ZPF, d'avancer sur les liens entre biodiversité et changement climatique et la mise en réseau des gestionnaires d'espaces naturels.

Présenté en 2025 devant le Comité régional de la biodiversité : ce bilan a ouvert la voie à un nouveau plan 2025-2030, conçu pour simplifier et actualiser les dispositifs existants, renforcer la cohérence avec la Stratégie nationale pour la biodiversité, poursuivre la rédaction collaborative au premier semestre 2026, en vue d'une adoption définitive à l'été 2026.

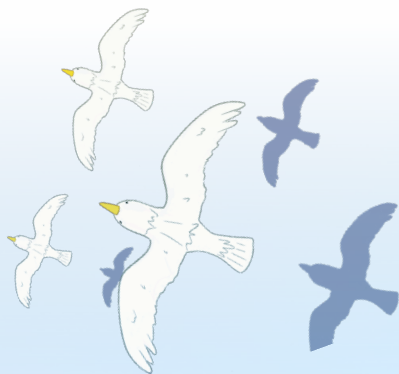


## Organisation régionale de la consultation préalable du public sur le plan national de restauration de la nature

En prévision de la sortie du plan national biodiversité, la DREAL a organisé l'événement régional « La nature près de chez vous ». Cette journée a mis en valeur des actions locales en faveur de la biodiversité et a réuni de nombreux acteurs du territoire autour d'échanges et de retours d'expérience. L'initiative a contribué à renforcer la visibilité des actions engagées et à illustrer le rôle d'animation de la DREAL en matière de biodiversité.



Consultation Publique, Cité Nature, Arras.



## Hauts-de-France : premières zones de protection forte

La région Hauts-de-France figure parmi les premières à engager la mise en œuvre des zones de protection forte (ZPF). La DREAL a accompagné l'identification et le déploiement de ces zones présentant de forts enjeux écologiques. Les ZPF labellisent les espaces qui garantissent un niveau élevé de protection pour les milieux naturels les plus sensibles. Cette démarche s'inscrit dans les objectifs nationaux de protection de la biodiversité. Elle marque une étape importante pour la préservation des espaces naturels régionaux.

En 2026, 27 sites seront labellisés et rejoindront les aires protégées automatiquement reconnues comme ZPF. Pour le milieu marin, la ZPF du Cap Blanc-Nez a obtenu son label le 17 décembre 2025.

# Grands sites naturels : une protection renforcée et des usages encadrés

En février 2025, trois textes réglementaires majeurs, précisent les règles d'accès et d'usages au sein de la Réserve naturelle nationale de la baie de Somme. La DREAL a contribué à leur élaboration pour renforcer la protection de ce site emblématique aux enjeux patrimoniaux majeurs.

Ces textes, complémentaires au décret de création de 1994, se déclinent comme suit :

- l'arrêté inter-préfectoral du 5 février 2025 précisant la réglementation applicable aux usages au sein de la réserve ;
- l'arrêté préfectoral dédiée à la circulation des personnes, adaptant les règles de fréquentation de l'estuaire en fonction des marées ;
- la charte Warsmann, qui encadre les activités en zone marine et tient lieu d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 concernés.

Ces avancées réglementaires permettent ainsi une meilleure protection des habitats et des espèces emblématiques de la baie, un cadre juridique plus lisible pour les usagers et pour le gestionnaire dans sa mission de conservation.

## Prairies : un cadre renforcé

Prévu dans le Plan d'actions régional nitrates, l'arrêté prairies est entré en vigueur en 2025. Ce texte vise à renforcer la protection des prairies, essentielles pour la qualité de l'eau et la biodiversité, et contribue à limiter les risques de pollution d'origine agricole.

La DREAL a accompagné sa mise en œuvre et sa diffusion auprès des acteurs concernés. L'arrêté limite les retournements à 4 hectares sans compensation et impose une autorisation avec compensation au-delà.



## Gérer l'impact des éoliennes sur les chiroptères et l'avifaune

La DREAL a réalisé un reportage consacré à l'action de l'inspection des installations classées (ICPE) en matière de prise en compte de la biodiversité dans les parcs éoliens. À travers des témoignages croisés, la vidéo met en lumière le contrôle réalisé par la DREAL sur les parcs éoliens et le dialogue entre les services de l'État, les exploitants, les bureaux d'études et les associations environnementales pour garantir un développement éolien respectueux des espèces et des milieux naturels. Ce reportage illustre l'engagement de la DREAL et des exploitants pour réduire l'impact des éoliennes sur la biodiversité.





*Phengaris  
alcon rebeli*

## Des listes rouges et espèces protégées en révision

Face au déclin rapide et sans précédent de la biodiversité, la connaissance de l'état de conservation des espèces reste indispensable pour mobiliser le grand public et les décideurs. Solide base d'information, la Liste Rouge de l'UICN est considérée comme l'inventaire le plus complet de l'état de conservation de la faune et flore mondiales. Élaborée à l'échelle mondiale puis déclinée aux niveaux nationaux et régionaux, elle indique le risque d'extinction des espèces et sous-espèces à partir de l'évaluation des meilleures données scientifiques disponibles.

En 2025, les Listes rouges régionales des orthoptères et des coccinelles, désormais labellisées par l'UICN et validées par le CSRPN, ont été finalisées. Les travaux d'actualisation des Listes rouges des mammifères et des reptiles/amphibiens ont également été lancés.

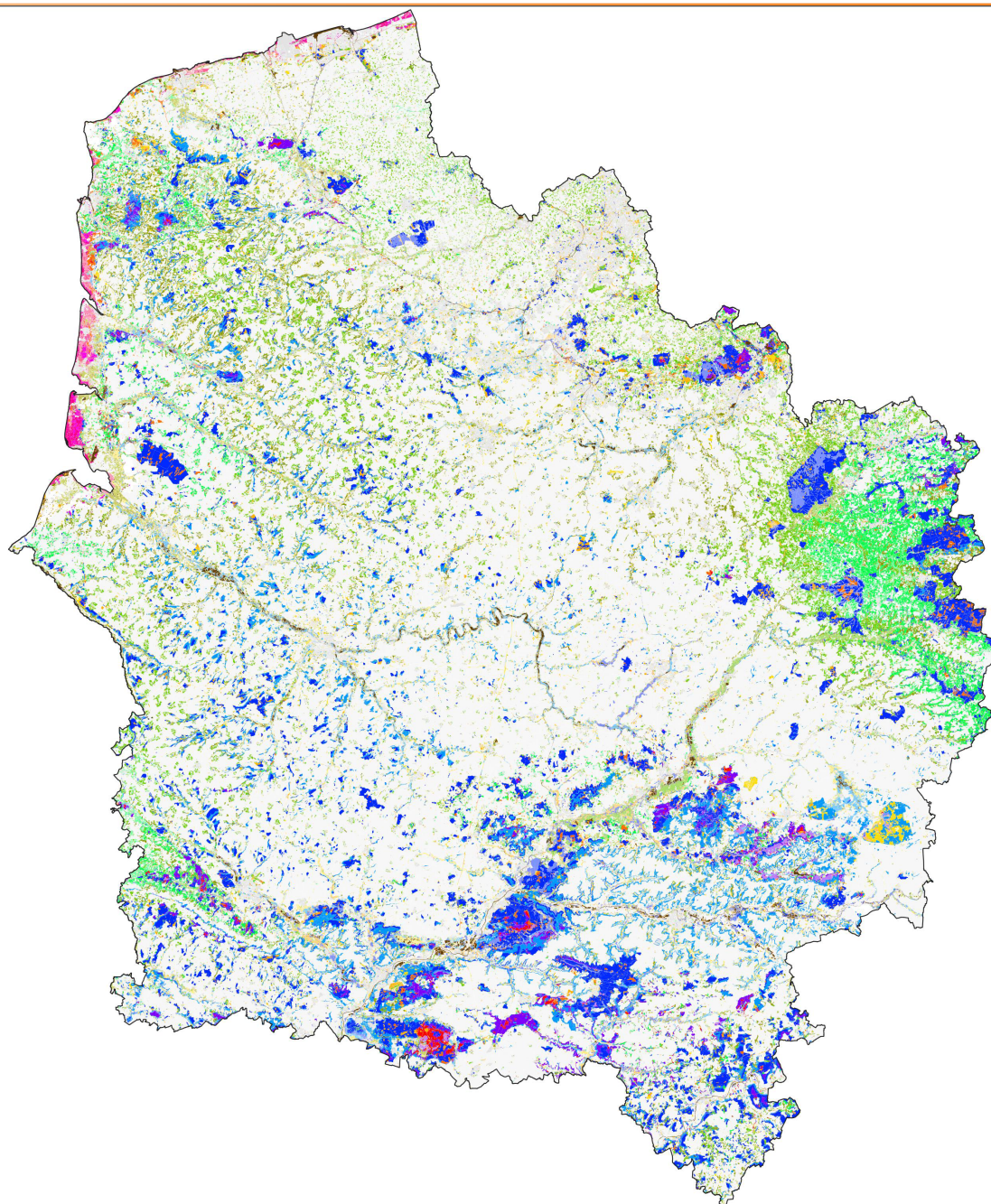
## Plans d'action pour les espèces menacées

Les plans nationaux d'action (PNA) définissent des actions concrètes pour restaurer ou conserver des espèces animales ou végétales menacées sur le territoire français métropolitain. Dans la région Hauts-de-France, une dizaine de PNA font l'objet d'une déclinaison régionale couvrant différents groupes de faune et de flore. La DREAL assure également la coordination nationale des PNA Libellules et Vipères de France hexagonale.



## Stratégie des aires protégées : deux diagnostics clés

Avec l'appui du Conservatoire d'espaces naturels et du Conservatoire botanique national, la DREAL a réalisé deux diagnostics des zones à enjeux en Hauts-de-France : l'un centré sur les espèces, l'autre sur les habitats. Initiés dans le cadre de la stratégie des aires protégées, ces diagnostics apporteront un appui précieux à de nombreuses politiques publiques dédiées à la préservation de la biodiversité. Les premiers résultats sont désormais accessibles sur le site de la DREAL.



### Commentaire

La carte propose une présentation simplifiée des types d'habitats naturels et semi-naturels, en combinant les trois principaux types de physionomies (prairie, broussaille, forêt), le niveau d'humidité du substrat (trois catégories) et l'acidité du substrat (quatre modalités maximum). Seules les combinaisons significatives ont été conservées : par exemple, en prairie, la composition floristique est la même sur substrat acide et sur substrat très sec fusionnés. Un groupe d'habitats dunaires a été distingué.

Cette carte a été produite à partir de la cartographie nationale CarHab. Les cartes départementales ont été fusionnées et retravaillées à l'occasion du programme conjoint CBN-DREAL de « Diagnostic des habitats à forts enjeux SAP, grâce à la modélisation CarHab ».



**Diagnostic des habitats à forts intérêts patrimoniaux dans le cadre de la SAP, grâce à la modélisation CarHab**

Carte 3  
Grands types d'habitats

**Légende**

**Dunes**

- Broussaille marécageuse dunaire
- Broussaille non marécageuse dunaire
- Forêt marécageuse dunaire
- Forêt non marécageuse dunaire

**Broussailles**

- Broussaille marécageuse basique
- Broussaille marécageuse neutre
- Broussaille marécageuse légèrement acide
- Broussaille marécageuse acide
- Broussaille non marécageuse basique
- Broussaille non marécageuse neutre
- Broussaille non marécageuse légèrement acide
- Broussaille non marécageuse acide

**Prairies**

- Prairie marécageuse basique
- Prairie marécageuse neutre
- Prairie marécageuse légèrement acide
- Prairie non marécageuse basique
- Prairie non marécageuse neutre
- Prairie non marécageuse légèrement acide

**Forêts**

- Forêt marécageuse basique
- Forêt marécageuse neutre
- Forêt marécageuse acide
- Forêt non marécageuse basique
- Forêt non marécageuse neutre
- Forêt non marécageuse acide

**Autres habitats**

- Aquatique et amphibie
- Culture
- Zone bâtie et autre surface artificielle

Les données flore et végétation exploitées sont postérieures à 2000 et sont issues de DIGITALE. D'après le programme national CarHab - production des départements 62 et 80 en 2023 et des départements 02, 59 et 60 en 2024.



0 18 36 km

© CarHab, DIGITALE - SIG, BFP - CBN de Bailleul, 2025. Lambert 93 - RGF93.  
Copie et reproduction interdites, le 06/06/2025.  
Le programme CarHab 2020-2025 est réalisé en partenariat avec : MTECT, OFB, IGN, BRGM, PatNat, EVS UMR - EVS-ISTHME, CESBIO, Cerema, CBNx.

Pilotage du projet : CBN de Bailleul et DREAL Hauts-de-France



proprietés : aquatique et amphibie, humide, acide, donc les types d'habitats ont été

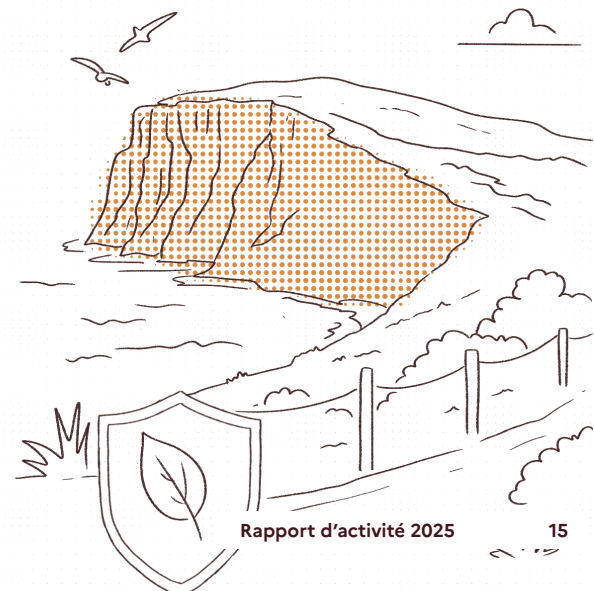
intéréts patrimoniaux dans le cadre de la

## Vers une pisciculture durable dans la région

La DREAL a organisé en 2025 l'assemblée générale du Plan de progrès piscicultures, visant à permettre le développement de l'activité piscicole respectant les milieux aquatiques. Ce dispositif vise notamment à accompagner la filière dans l'amélioration de ses pratiques environnementales. Les échanges ont permis de faire le point sur les actions engagées et sur les perspectives de régularisation administrative des dossiers. En participant activement à cette démarche, la DREAL réaffirme son engagement aux côtés des acteurs économiques du territoire pour promouvoir une pisciculture durable.



Pisciculture de Monchel s/Canche, conforme RCE



# Zoom SUR...

## Protection et valorisation des paysages remarquables : labellisations et classements

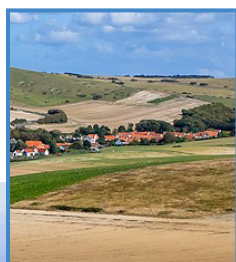
### PROTECTION ET VALORISATION DES PAYSAGES REMARQUABLES

#### TROIS GRANDS SITES DE FRANCE DANS LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Le label Grand Site de France permet la reconnaissance de projets visant à réhabiliter les qualités remarquables de sites, en associant protection durable du paysage et accueil satisfaisant des visiteurs. En 2025, la région compte un troisième territoire labellisé : les Dunes de Flandre, après une phase projet fortement accompagnée par la DREAL. La ministre de la transition écologique a également renouvelé le label de la Baie de Somme le 1<sup>er</sup> avril. Pour les Deux-Caps, l'examen national s'est achevé après deux visites de l'IGEDD et une présentation devant la CSSPP le 17 décembre.



Les falaises du Blanc-Nez



Pointe de la crèche

### PROTECTION ET VALORISATION DES PAYSAGES REMARQUABLES

#### CLASSEMENT DE SITES AU TITRE DES PAYSAGES

La DREAL participe à la préservation de sites remarquables d'un point de vue paysager. La dynamique de classement des sites reste soutenue dans la région, avec des projets en nombre sur l'Aisne notamment. En 2025, les études de classement concernant les abords de Coucy-le-Château et les pavés du Paris-Roubaix ont bien avancé et arrivent presque à leur terme. Une étude porte également sur la Sablonnière de Coigny. Le Pays des Claudels, la Hottée du Diable et le Chemin des Dames avancent vers une étude prévue en 2026, ce dernier devant devenir le plus vaste site classé de la région. Les échanges avec les acteurs locaux permettent aussi de préparer l'étude de classement du Parc des Ducs de Bourgogne, programmée pour 2027. Parallèlement, la Butte Chalmont a franchi la phase d'examen local et attend son passage en Conseil d'État. La Pointe de la Crèche, remise en enquête publique en décembre, reprendra son instruction nationale en 2026.

# NOUS ACCOMPAGNONS LES ACTEURS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



## Territorialisation de la planification écologique

Face aux urgences climatiques, énergétiques et environnementales, la France s'est dotée d'une planification visant à accélérer la transition écologique, pilotée par le Secrétariat Général à la Planification Écologique, et s'est fixé l'objectif ambitieux de baisser de 55 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à 1990.

Ce plan mobilise l'ensemble des acteurs – État, collectivités et EPCI, entreprises, associations et citoyens – autour de cinq défis majeurs : atténuer le réchauffement climatique, s'adapter aux conséquences inévitables du réchauffement, préserver et restaurer la biodiversité, préserver les ressources et réduire les pollutions qui impactent la santé.

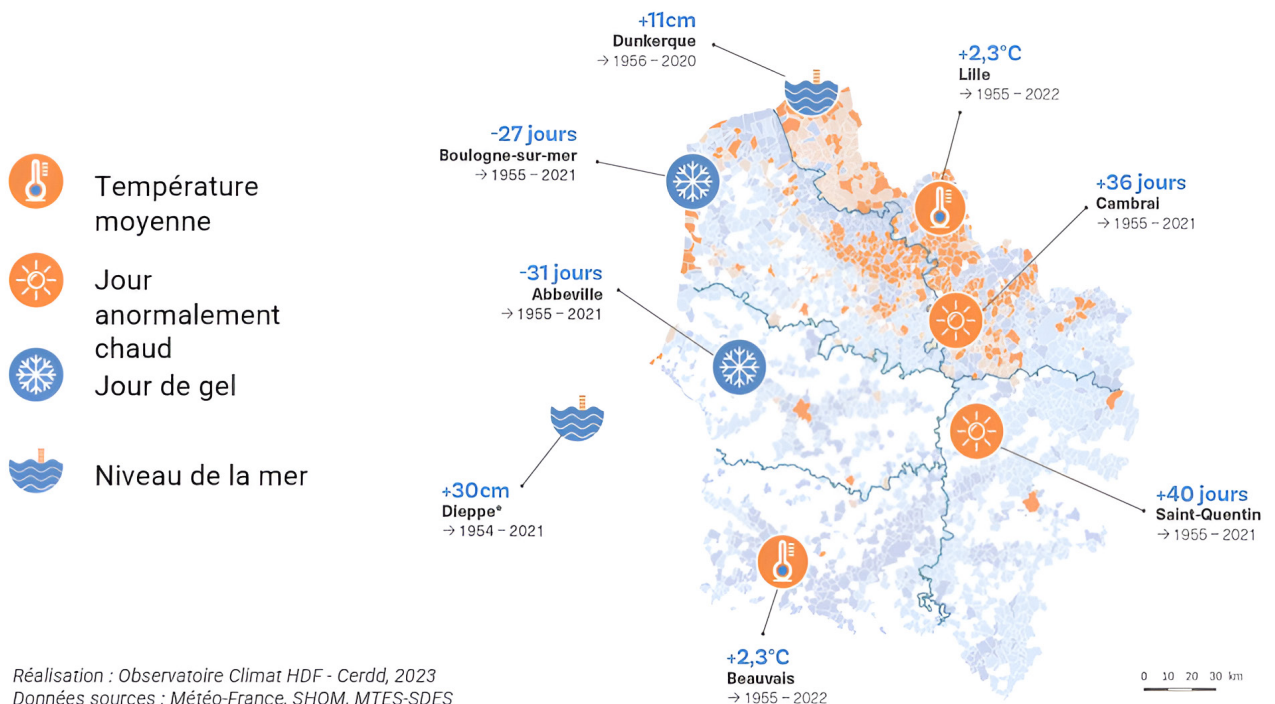
Dans la région Hauts-de-France, l'année 2024 a été marquée par un dialogue, notamment avec les collectivités, qui a permis de faire émerger plus de 1 200 projets issus des contributions locales. En 2025, la démarche s'est enrichie d'un volet consacré à l'adaptation au changement climatique.

La démarche s'est traduite par :

- un travail sur la donnée cartographique pour identifier les enjeux régionaux liés à la chaleur, à la ressource en eau et au niveau de la mer ;
- des débats départementaux à l'automne, visant à promouvoir la trajectoire de référence pour l'adaptation au changement climatique et pour examiner avec les collectivités leurs priorités d'adaptation ;
- l'élaboration d'une feuille de route définissant les grands chantiers à mener ;
- la constitution d'un vivier d'environ 300 premiers projets à mettre en place.



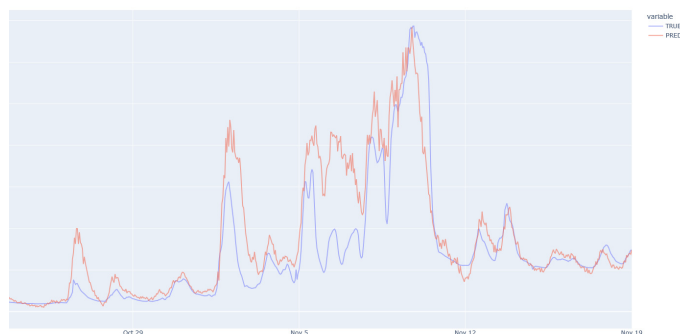
Pour en savoir plus : rendez-vous sur le site internet de la DREAL Hauts-de-France



## Trois projets innovants au service de la transition écologique

La DREAL Hauts-de-France porte trois projets majeurs inscrits dans la feuille de route Numérique et Intelligence Artificielle du ministère de l'Écologie :

- **SIGNE**, un outil cartographique qui facilite l'accès aux données géographiques et permet aux agents des services de l'État de créer eux-mêmes des tableaux de bord personnalisés sans compétences techniques particulières ;
- la **plateforme « Eau et Polluants »**, qui développe deux applications d'intelligence artificielle : l'une détecte les anomalies dans les données déclaratives relatives aux rejets polluants en combinant visualisation de données et expertise humaine, l'autre interpole les flux polluants pour fiabiliser les calculs et éviter les doubles saisies ;
- la **prévision des crues au moyen de l'IA**, un projet mobilisant des modèles hydrologiques permettant d'anticiper les risques d'inondation sur les stations non encore équipées.



Exemple de prévision des crues au moyen de l'IA

Ces trois initiatives concrètes illustrent la capacité collective d'innovation de la DREAL pour améliorer l'efficacité de l'action publique environnementale tout en répondant aux besoins des territoires.



En 2025, 70 millions d'euros ont été délégués en Hauts-de-France pour poursuivre les mesures en faveur de la transition écologique dans le cadre du Fonds vert. La mesure emblématique de ce dispositif reste le recyclage des friches, dotée d'une enveloppe de plus de 20 millions d'euros.

## Transition écologique : des territoires engagés et soutenus

Dans la région Hauts-de-France, 76 collectivités de plus de 20 000 habitants sont tenues d'élaborer un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Fin 2025, 96 % d'entre elles s'étaient engagées dans la démarche et 71 % avaient adopté leur PCAET, soit une progression de 15 % par rapport à fin 2023.

Par ailleurs, sept territoires de moins de 20 000 habitants ont également choisi de s'engager volontairement, témoignant d'une dynamique régionale en faveur de la transition écologique.

En 2025, le Fonds vert a ouvert la possibilité de financer une partie des actions des PCAET. Dotée de plus de 14 millions d'euros pour la région Hauts-de-France, cette mesure a rencontré un grand succès : l'intégralité des autorisations d'engagement, clés de la gestion budgétaire publique, a été consommée en 2025.



# Logement : des avancées majeures pour le parc privé et social en 2025

## DÉVELOPPEMENT ET RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC SOCIAL

Dans le cadre du Fonds national des aides à la pierre, la DREAL a piloté en 2025 une enveloppe régionale de plus de 24 millions d'euros. Au total, 9 524 nouveaux logements locatifs sociaux ont été agréés, soit une hausse majeure de 34 % par rapport à 2024, permettant d'atteindre le plus haut niveau d'agréments des dix dernières années.

Pour la deuxième année consécutive, la DREAL a augmenté le soutien forfaitaire en faveur de la création de logements en pensions de famille et en résidences sociales. Ce choix répond au retard régional en matière d'équipements, particulièrement mis en avant dans le cadre du plan quinquennal 2023-2027 « logement d'abord 2 ».

Par ailleurs, l'enveloppe de 43 millions d'euros allouée aux Hauts-de-France, et gérée par la DREAL pour subventionner les travaux de réhabilitation énergétique de 6 228 logements locatifs sociaux dans le cadre du Fonds de rénovation énergétique du parc social (FREPS), a été presque entièrement consommée en 2025.

## AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ : UNE DYNAMIQUE SANS PRÉCÉDENT

En 2025, la rénovation du parc de logements privés a de nouveau franchi un palier supplémentaire avec une dotation régionale, inégalée jusqu'alors, de près de 313 millions d'euros allouée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah). La DREAL a assuré un pilotage précis de ces crédits, permettant d'engager l'intégralité des crédits disponibles et d'intervenir sur plus de 11 000 logements des Hauts-de-France.

Le 12 juin, la DREAL a également organisé à Valenciennes la journée France Rénov' des Hauts-de-France, consacrée à l'animation régionale du réseau du Service public de la Rénovation de l'Habitat. L'événement, accueilli dans les locaux du CVRH, a rassemblé une centaine de participants.



**Journée France Rénov' 2025**  
des Hauts-de-France

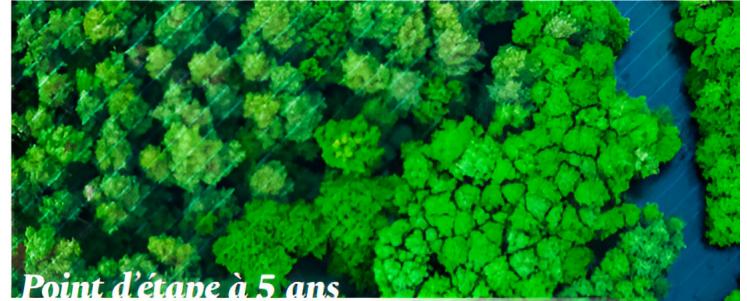
## 42 projets labellisés « bas-carbone »

Le label bas-carbone, créé par un décret et un arrêté de novembre 2018, vise à contribuer aux engagements climatiques de la France en facilitant le financement de projets de réduction et de séquestration d'émissions de gaz à effet de serre. Un projet labellisé bas-carbone permet ainsi de quantifier des réductions ou absorptions d'émissions sous forme de crédits carbone.

Le label s'appuie sur des méthodes approuvées par le ministère de la Transition écologique. Ces méthodes, qui ont valeur réglementaire, encadrent le fonctionnement des projets, le calcul des crédits carbone potentiels et les conditions de l'audit externe nécessaire à leur vérification.

L'instruction et le suivi des projets sont assurés par les DREAL pour une gestion au plus proche des territoires et un suivi de projets adapté. En 2025, 17 méthodes étaient approuvées au niveau national, et quatre nouvelles sont en cours d'élaboration pour une approbation prévue en 2026 (méthodes enrichissement, tourbière, vigne et porcs). Les méthodes « boisement » et « reboisement » ont par ailleurs été révisées, et leurs versions 3 publiées le 14 février 2025, entraînant un afflux important de nouveaux projets.

Dans la région Hauts-de-France, 42 dossiers ont été labellisés en 2025 et 81 nouveaux projets ont été notifiés.



## LABEL BAS-CARBONE

Créé par le gouvernement en 2018, le Label bas-carbone est un cadre de certification mis au service de la Stratégie nationale bas-carbone. Il contribue à l'atteinte des objectifs de réductions des émissions de gaz à effet de serre de la France à horizon 2050. Le Label bas-carbone aujourd'hui, c'est :

<b>1534</b> PROJETS LABELLISÉS, REPRÉSENTANT UN POTENTIEL DE RÉDUCTIONS D'ÉMISSIONS	<b>+6</b> MILLIONS DE TONNES ÉQUIVALENT CO <sub>2</sub> DE RÉDUCTIONS POTENTIELLES, TANT EN TERME D'ÉMISSIONS ÉVITÉES QUE DE CARBONE SÉQUESTRE	<b>+1000</b> PROJETS EN COURS DE CONSTRUCTION OU D'INSTRUCTION
--	--	---

**PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

### Tableau de bord de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers (ENAF) Périmètre Hauts-de-France

décembre 2025

Dans le contexte de réchauffement climatique, la préservation des sols agricoles constitue un enjeu crucial. L'article 194 de la loi climat et résilience du 22 août 2021 fixe un objectif national de réduction de 50 % de la consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers (ENAF) pour la période de dix ans à compter de la promulgation de la loi.

La consommation d'ENAF est définie comme la « création ou l'extension effective d'espaces urbanisés » (artificialisation). L'enveloppe régionale de consommation maximale d'ENAF pour la période 2021-2030 est fixée à 7 410 ha auxquels s'ajoutent 2 137 ha des projets d'envergure nationale ou européenne (PENÉ).

<b>7 410 ha</b>	Enveloppe régionale maximale prévue par le schéma régional en vigueur de consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers pour la période 2021 - 2030
<b>3 763 ha</b>	d'espaces naturels agricoles ou forestiers consommés en trois ans, en région, entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2023, soit 50% de l'enveloppe.
<b>1 984 ha</b>	d'espaces naturels agricoles ou forestiers consommés pour produire de l'habitat en trois ans, en région, entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2023, soit 27 % de l'enveloppe régionale

Source: portail de l'artificialisation, Fichiers Fonders 2024 - Cerema

#### Perspectives

Pour la période 2021-2030, en incluant les surfaces des PENÉ, le plafond régional de consommation foncière est fixé à 9 547 hectares.

La consommation annuelle d'ENAF en région montre une tendance à la baisse. Cette diminution reste pour l'instant insuffisante pour atteindre l'objectif.

Si la tendance observée entre 2017 et 2023 se poursuit, la consommation foncière pourrait atteindre entre 70 362 et 11 294 hectares d'ici 2030, soit de 6 à 16 % de plus que l'objectif fixé.

Ce scénario part du principe que la totalité des 2 137 hectares réservés aux PENÉ sera utilisée selon leur destination prévue

Sources : portail de l'artificialisation, Fichiers Fonders 2024 - Cerema projection et scénario : Dreal Hauts-de-France

*La dernière édition de l'année 2025 du tableau de bord de suivi de la consommation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers montre que si la trajectoire est à la baisse, elle reste néanmoins insuffisante depuis 2021 pour atteindre l'objectif de 50 % de réduction de la consommation foncière par rapport à la décennie précédente.*

# 2025 : Avancées structurantes pour la gestion de l'eau en Hauts-de-France

La DREAL a engagé plusieurs chantiers majeurs afin d'adapter la gestion de l'eau aux défis climatiques et aux besoins des territoires.



## Panorama 2025 de l'état des masses d'eaux

L'état des lieux 2025 du bassin a été validé en fin d'année. Ce diagnostic partagé dresse le panorama de l'état des masses d'eau et des pressions qui s'exercent sur elles. Il constitue une étape essentielle du cycle de la directive-cadre sur l'eau.

La DREAL a contribué à son élaboration et à sa validation. Ce travail permet d'objectiver les enjeux et fournit un socle commun de connaissances. Il servira de base aux orientations futures des SDAGE et des programmes de mesures.

## Une nouvelle étape pour la planification de l'eau

L'année 2025 a marqué le lancement des travaux pour la révision du SDAGE 2028-2033. La DREAL s'est pleinement mobilisée avec l'Agence de l'eau pour conduire cette démarche structurante à l'échelle du bassin Artois-Picardie et pour contribuer aux travaux du bassin Seine-Normandie.

Ces travaux définissent les orientations et dispositions nécessaires pour atteindre les objectifs de bon état des eaux. Ils reposent sur une concertation étroite avec les acteurs du territoire, engagée fin 2025. La DREAL participe ainsi à la construction du cadre stratégique qui guidera les politiques de l'eau dans les prochaines années.

Ces démarches illustrent la volonté collective de mieux anticiper les tensions sur la ressource et d'adapter la gestion de l'eau aux réalités climatiques et territoriales.

## Vers une gestion volumétrique de l'eau en agriculture en période de sécheresse

En 2025, la DREAL a engagé la révision de l'arrêté d'orientation de bassin pour actualiser le cadre de gestion des sécheresses dans le bassin Artois-Picardie. Les travaux ont porté sur la transition d'une gestion horaire vers une gestion volumétrique de l'eau en agriculture en période de sécheresse.

Cet objectif vise à améliorer la gestion quantitative et le partage de la ressource. La révision de l'arrêté se poursuivra en 2026.

## Gestion de l'eau : une feuille de route actualisée

La feuille de route régionale relative à la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau a été mise à jour et validée en Comité de l'administration régionale (CAR) en mai 2025. Cette actualisation intègre les évolutions réglementaires et les nouveaux enjeux identifiés.

En pilotant ce travail, la DREAL renforce la cohérence des actions de l'État et de ses opérateurs en région. Ces feuilles de route servent d'outils de pilotage opérationnels et contribuent à rendre l'action publique plus lisible et plus efficace.

## Premiers travaux sur les volumes prélevables

En 2025, des études relatives aux volumes prélevables ont été engagées avec l'accompagnement de la DREAL, notamment dans la zone de répartition des eaux de l'Aronde (Oise) et sur le bassin de la Serre (Aisne). Ces travaux visent à mieux connaître l'équilibre entre la ressource disponible et les usages. Ils constituent un appui essentiel pour une gestion quantitative durable de l'eau et intègrent pleinement les enjeux liés au changement climatique. Les résultats guideront les décisions futures.

## Dialoguer, construire et préparer les mobilités de demain

En 2025, les projets routiers ont progressé à la fois par le dialogue avec les territoires, par l'avancement des chantiers et par la préparation des opérations à venir. Cette dynamique d'ensemble traduit une même ambition : sécuriser les déplacements et accompagner le développement local.

### Associer les territoires aux projets

Trois concertations avec le public ont marqué l'année :

- Du 17 février au 17 mars, sur le projet de mise à 2x2 voies de la RN2 au niveau de la déviation de Villers-Cotterêts, incluant l'aménagement du carrefour avec la RD231. Le bilan, mis en ligne en septembre 2025 sur [rn2.fr](http://rn2.fr), restitue les contributions recueillies et les enseignements tirés ;
- Du 10 juin au 4 juillet, sur le projet de mise à 2x2 voies de la RN2 entre Laon et Marle. Le bilan est en préparation ;
- Du 15 septembre au 10 octobre, sur le projet de mise à 2x2 voies de la RN31 entre Le Bois-de-Lihus et Compiègne. Le bilan figure désormais sur le site internet [concertation-n31.fr](http://concertation-n31.fr)



Ces démarches ont permis d'éclairer les choix techniques, d'identifier les points de vigilance et d'enrichir les projets avant la poursuite de leur instruction



### Concrétiser les engagements sur le terrain

Les travaux du contournement d'Avesnes-sur-Helpe se sont poursuivis tout au long de l'année 2025 avec en particulier :

- l'achèvement du viaduc de franchissement de l'Helpe majeure ;
- la construction de plusieurs ouvrages d'art courants pour rétablir les voies interceptées ou pour assurer les continuités hydrauliques ;
- la réalisation des travaux de terrassements et les dispositifs d'assainissement ;
- la poursuite des travaux de réalisation des mesures compensatoires environnementales ;
- la visite de chantier en octobre, en présence de la sous-préfète et des élus locaux, qui a permis de partager l'état d'avancement et les prochaines étapes.

Dans la Somme, les travaux d'aménagement d'un créneau de dépassement à Beauval sur la RN25 ont démarré à la mi-2025, après deux années consacrées aux acquisitions foncières. La mise en circulation interviendra au second semestre 2026.

## Préparer les futurs aménagements

À Vauciennes, les équipes ont réalisé en 2025 les sondages géotechniques nécessaires au dimensionnement du futur viaduc de l'Automne, après la création des pistes d'accès aux futures piles. Cet ouvrage de 600 mètres permettra à la RN2 de franchir la vallée à environ 40 mètres de hauteur.

L'ensemble de ces opérations s'inscrit dans le cadre des contrats de plan État-Région. En articulant dialogue territorial, conduite des travaux et anticipation technique, la DREAL assure la continuité des projets et améliore durablement les conditions de déplacement des usagers.

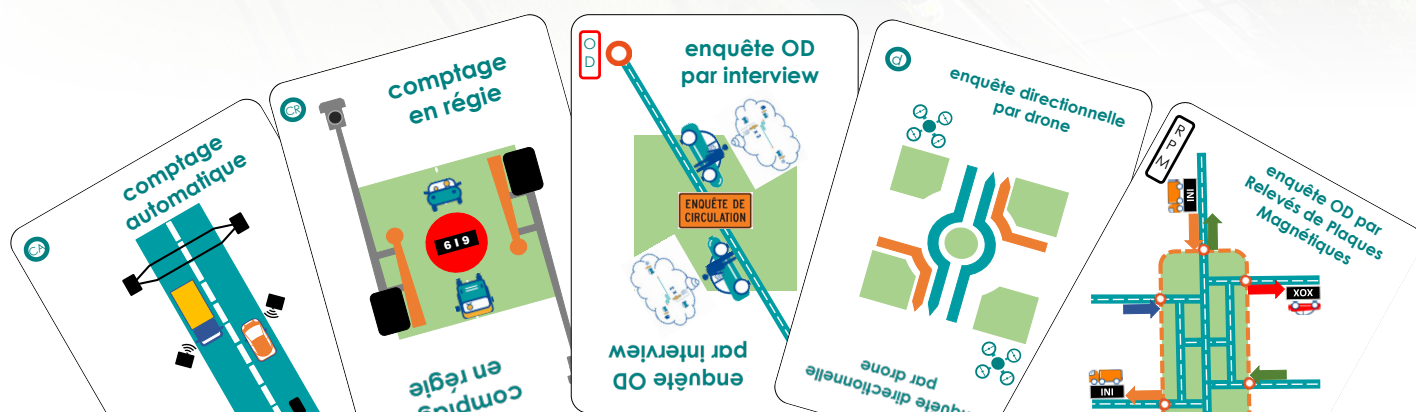


## Accompagner les collectivités pour les mobilités de demain

La DREAL accompagne les collectivités et les autorités organisatrices de la mobilité dans la conception de projets de déplacement cohérents avec les enjeux environnementaux et territoriaux.

En 2025, elle a notamment contribué à :

- l'élaboration des contrats opérationnels de mobilité et des plans d'action mobilité solidaire, de plans de mobilité et de schémas de cohérence territoriale ;
- l'analyse des impacts de projets d'aménagements sur les mobilités et des études de trafic ;
- la mise en service de la plateforme **SOS Mobilités** via la cellule régionale France Mobilités, offrant aux élus et techniciens des outils adaptés à leurs besoins.

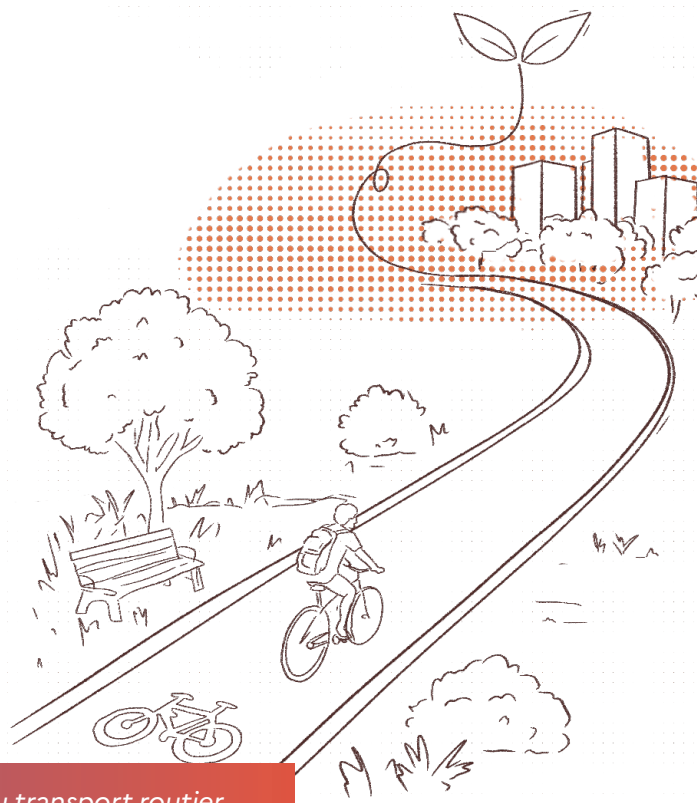


## Financer la transition des mobilités en Hauts-de-France

Plus de 43 millions d'euros ont été engagés dans le cadre du Contrat de plan État-Région Mobilités et du Fonds vert, dont 7,23 millions d'euros pour 90 km d'aménagements cyclables.

Ces financements ont également soutenu :

- le développement du ferroviaire du quotidien et du fret (régénération de la ligne Cambrai-Douai, travaux sur l'axe Laon-Hirson) ;
- l'appui aux études de projets structurants comme les services express régionaux métropolitains de Lille et de la Côte d'Opale ;
- la modernisation de la voie-mère de Calais (première phase achevée en 2025).



*Ces actions renforcent les alternatives à la voiture individuelle et au transport routier de marchandises, tout en améliorant la cohérence entre urbanisme et mobilité. En 2026, la DREAL poursuivra l'accompagnement des projets structurants et le développement des mobilités actives sur l'ensemble du territoire régional.*

## 2 dessertes ferroviaires industrielles financées en 2025

### Soutenir le fret ferroviaire pour une mobilité plus durable

L'État soutient la réduction du transport routier de marchandises. En 2025, la DREAL a accompagné :

- plusieurs projets de modernisation et création d'ITE (installations terminales embranchées) au service des sites industriels ;
- la pérennisation des lignes capillaires fret ;
- le développement du port de Dunkerque par la construction du centre de ferroutage.

# Zoom SUR...

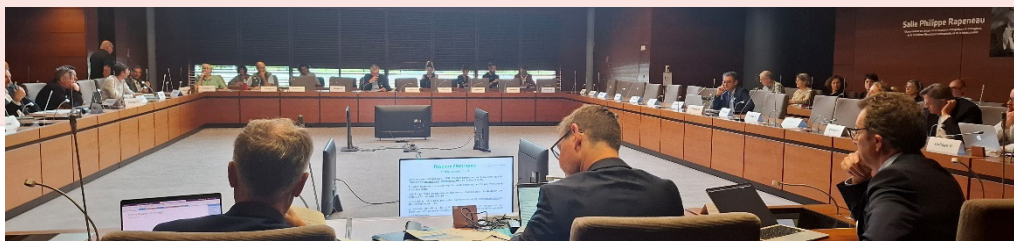
## Comité régional de l'énergie : une mobilisation collective

Le comité régional de l'énergie (CRé) est une instance installée dans chaque région afin de favoriser la concertation sur les enjeux énergétiques. Co-présidé par le président du Conseil régional et le préfet de région, il réunit des collectivités territoriales, des acteurs professionnels du secteur de l'énergie ainsi que des représentants de la société civile.

Le CRé est notamment chargé de proposer des objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables. Pour conduire cette mission, le CRé Hauts-de-France a mis en place des groupes de travail par filière énergétique.

En 2025, une réunion du CRé ainsi que deux webinaires ont permis de présenter l'avancement des travaux de ces groupes de travail et d'en débattre collectivement.

La production de logements est la principale cause de l'artificialisation des sols dans la région Hauts-de-France, loin devant les zones d'activités économiques ou les infrastructures de transport.



Comité régional de l'énergie, juin 2025

## Transition énergétique : des exemples de projets concrets

En 2025, la DREAL a contribué à l'essor de plusieurs projets en instruisant les demandes de déclarations d'utilité publique liées à leur raccordement électrique. Ces projets jouent un rôle clé dans l'accélération de la transition énergétique et l'atteinte de la neutralité carbone en France.

### Parmi les projets accompagnés :

- le poste « Flandre Maritime », plus grand poste électrique d'Europe (24 hectares), qui soutiendra la décarbonation et le développement industriel du Dunkerquois ;
- les projets de décarbonation des process des entreprises Lhoist et Eqiom dans le Pas-de-Calais, dans le cadre du projet global « Cap Décarbonation » ;
- la gigafactory Prologium, au sud de Gravelines, fabricante de batteries bas-carbone ;
- les postes électriques « Margot » au sud d'Amiens et « Les Hoquins » à l'est de Laon, inscrits au schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables (EnR) et destinés à accompagner le développement des projets EnR dans ces secteurs.



Inauguration du poste « Flandre Maritime »

# NOUS **INSTRUISONS** ET **CONTRÔLONS**



Suite à l'autorisation environnementale délivrée en 2024, la sécurité des ouvrages hydrauliques demeure un enjeu majeur du projet et constitue un axe de travail important pour la Société du Canal Seine-Nord Europe et les services de l'État. Le canal comprendra 14 barrages, dont certains atteindront plusieurs dizaines de kilomètres de long. En cas de rupture, ces ouvrages pourraient exposer les populations riveraines et l'environnement à des risques importants. Les services de l'État accordent donc une attention particulière à la maîtrise de ces risques. Pour les barrages les plus importants, classés en catégorie A, un examen complémentaire est prévu par le Comité technique permanent des barrages et ouvrages hydrauliques.

14 ouvrages hydrauliques dont 5 nécessitant un avis du comité expert national.

## Sécuriser les ouvrages hydrauliques du Canal Seine-Nord Europe

Cinq barrages du canal relèvent de cette catégorie, alors qu'aucun ouvrage de cette ampleur n'a vu le jour en France au cours des dernières décennies.

En 2025, la DREAL a instruit trois dossiers afin d'en vérifier la qualité globale avant de les transmettre au comité national. Le comité a rendu un avis sur deux dossiers au cours de l'année.



## Nouvelle organisation pour le canal Seine-Nord Europe

La Société du Canal Seine-Nord Europe a obtenu le 4 avril 2021 et le 9 août 2024 les autorisations environnementales nécessaires pour construire les 107 km du canal entre Compiègne et Aubencheul-au-Bac.

En 2025, la DREAL Hauts-de-France a engagé une nouvelle organisation des services de l'État, validée le 11 février 2025 par le préfet de région. Cette organisation précise les responsabilités, améliore la coordination entre les missions et le suivi des travaux ainsi que l'instruction des portés à connaissance. Elle permet de mieux répondre aux enjeux liés à l'eau, à la biodiversité et à la sécurité des ouvrages hydrauliques.

Dans ce cadre, une comitologie départementale et inter-départementale a été mise en place afin d'accompagner la Société du Canal dans la conduite du projet. La mise en service du canal est envisagée fin 2032, pour un coût désormais estimé à 7,3 milliards d'euros.

## Audits énergétiques réglementaires : cadre renforcé par la loi DADDUE et bilan des contrôles en Hauts-de-France

Adoptée le 30 avril 2025, la loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique, financière, environnementale, énergétique, de transport, de santé et de circulation des personnes, redéfinit les seuils d'assujettis des audits énergétiques réglementaires et renforce les obligations en matière de management de l'énergie.

**Désormais, le dispositif s'applique en fonction de la consommation d'énergie des entreprises.**

Pour éclairer les entreprises sur ces nouvelles dispositions, l'Association technique énergie environnement (ATEE), en collaboration avec la DREAL et d'autres partenaires, a organisé le 20 mai 2025 un colloque intitulé « Efficacité

énergétique dans l'industrie et nouvelles réglementations ». Cette journée a permis de détailler :

- Les entreprises concernées par les audits ;
- le contenu actualisé de ces audits, incluant désormais un plan d'actions obligatoire ;
- les modalités de contrôle et d'instruction.

Un bilan plutôt encourageant : sur plus de 330 contrôles réalisés par la DREAL entre juin 2017 à décembre 2025, une seule sanction administrative de 12 000 euros a été émise pour non réalisation d'audit énergétique.

## Mise en œuvre de la réforme de l'autorisation environnementale

**L'année 2025 a connu un ralentissement net des nouveaux projets industriels. Les services ont enregistré 32 dépôts de dossiers, contre 50 à 65 par an entre 2021 et 2024. Le contexte économique explique en partie cette évolution. Il renforce également la volonté politique de développer l'attractivité du territoire en réduisant les délais d'autorisation.**

L'année 2025 constitue la première année entièrement placée sous le régime de la réforme de l'autorisation environnementale. Dans ce nouveau cadre réglementaire, la DREAL a mis 50 dossiers à la consultation du public, contre une moyenne de 38 au cours des cinq dernières années (avec un maximum de 43). Les équipes poursuivront leurs travaux afin d'exploiter pleinement les possibilités offertes par cette réforme.

**Les retours d'expérience nationaux et régionaux font ressortir plusieurs axes de progrès :**

- Améliorer la qualité des dossiers en encourageant la réalisation de phases amont pour chaque projet et en renforçant la communication auprès des bureaux d'études ;
- Faire évoluer les pratiques d'instruction : la réforme implique des changements importants pour les inspecteurs, en particulier concernant la phase de vérification de la complétude et de la régularité des dossiers ainsi que dans le recours aux demandes de compléments. Les inspecteurs se sont appropriés ces modifications au cours de l'année et poursuivront leurs efforts afin de réduire les délais de mise en consultation des projets ;
- Optimiser les délais de consultation du public : les retours d'expérience montrent des dépassements du délai réglementaire, liés notamment à un nombre insuffisant de commissaires enquêteurs et à des décalages de calendrier dus à des contraintes extérieures (période estivale, périodes de réserve, gestion de la charge de travail des services).

Au-delà de l'accélération de l'instruction, la réforme vise également à moderniser les modalités de consultation du public. En 2025, les services ont conduit ces premières consultations avec la mise en place d'une plateforme électronique accessible pendant toute la durée de la consultation.

Cette plateforme permet un échange direct entre le public et le pétitionnaire, qui peut répondre à l'ensemble des avis déposés. Elle permet également au public de consulter les avis des services de l'État au cours de l'instruction. Les équipes ont déployé ces nouvelles modalités qui apportent davantage de fluidité au déroulement de la procédure.



## Vérifier la bonne réalisation de la surveillance environnementale

La DREAL définit le programme d'inspection en tenant compte des fréquences minimales de contrôle prévues par la réglementation pour chaque site, ainsi que des actions thématiques arrêtées aux niveaux national et régional. En 2025, la DREAL Hauts-de-France a notamment déployé une action de contrôle ciblée sur les sites soumis à surveillance environnementale. Cette surveillance concerne les sites présentant des risques sanitaires importants. Elle vise à garantir la maîtrise de leurs émissions et à vérifier l'absence d'impact sur les milieux environnants.

Les exploitants réalisent des campagnes de mesure des polluants dans l'environnement proche du site (végétation, sols, air ambiant, etc.), puis comparent les résultats à des valeurs de référence. À travers cette action, les

inspecteurs vérifient la bonne réalisation de la surveillance environnementale, la prise en compte et l'analyse des résultats par l'exploitant, ainsi que la pertinence des prescriptions applicables.

Les inspecteurs ont mené 30 inspections. Cette action a montré que les exploitants réalisent les campagnes de mesure prévues, mais qu'ils peuvent encore améliorer l'analyse des résultats, notamment en procédant à une comparaison systématique avec des valeurs de référence afin de confirmer l'absence de risque sanitaire.

La DREAL reconduit cette action en 2026 pour les sites qui n'ont pas encore fait l'objet de ce contrôle en 2025.

## Compensation environnementale : la DREAL publie des fiches pratiques pour clarifier les obligations réglementaires

En 2025, la DREAL a conçu des **fiches pédagogiques** à destination des **porteurs de projets, de leurs conseils et des services instructeurs qui expliquent** le cadre réglementaire et les étapes à suivre. Ces supports contribuent à une application plus homogène de la séquence « Éviter-Réduire-compenser » et donc à l'amélioration de la qualité environnementale des projets.



# Zoom SUR...

## L'ACTION DE L'INSPECTION ICPE



Inspection du bridage chiroptère.

### Un parc ICPE dense

En Hauts-de-France, 2<sup>e</sup> région en nombre d'établissements Seveso seuil haut, 1<sup>re</sup> région pour l'éolien terrestre et au cœur d'un écosystème industriel en mutation (4 gigafactories de batteries, projets de décarbonation), les inspecteurs des ICPE jouent un rôle clé dans la maîtrise de l'impact des sites industriels sur la santé publique et l'environnement.

Avec 153 établissements Seveso (95 seuil haut, 58 seuil bas) – soit 12 % du total national – et une densité record d'établissements industriels à enjeux (concentrés sur 5 départements), la DREAL Hauts-de-France assure le contrôle d'un parc important d'installations industrielles : 1711 établissements soumis à autorisation et 1252 établissements soumis à enregistrement. Parmi eux, 411 établissements relèvent de la directive relative aux émissions industrielles du 24 novembre 2010 dite « directive IED », les activités les plus polluantes.

Face à l'essor de filières innovantes (batteries, décarbonation), la complexité croissante des projets et des risques accentués par le changement climatique (inondations, sécheresse, pollution), la DREAL a intensifié ses contrôles, réalisant 2 713 inspections en 2025 (+58 % vs 2019).

Pour assurer ces contrôles, le service d'inspection est composé de plus de 140 inspecteurs au sein de 7 unités départementales (UD) réparties sur le territoire et un service régional qui vient en pilotage et en soutien technique aux UD.

### Une accidentalité maîtrisée

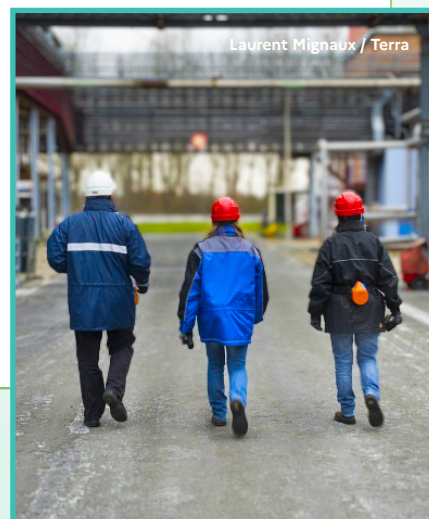
#### 160 INCIDENTS OU ACCIDENTS SIGNALÉS PAR LES ICPE EN 2025 DONT 42 SUR DES ÉTABLISSEMENTS SEVESO.

Si l'accident d'AZF en 2001 disparaît progressivement des mémoires, celui survenu à Rouen en 2019 doit nous rappeler que le risque zéro n'existe pas et qu'il est nécessaire de ne pas relâcher nos efforts pour prévenir les accidents industriels. Quelques 160 incidents ou accidents nous ont en effet été signalés par les ICPE en 2025 dont 42 relevant d'établissements Seveso.

En fonction de l'importance de l'événement, les inspecteurs ont veillé à mener des inspections au plus proche de l'événement mais assure également un suivi sur le long terme, avec des inspections réalisées plusieurs mois après l'accident pour vérifier la bonne prise en compte du retour d'expérience par les exploitants.

#### 106 INSPECTIONS ONT AINSI ÉTÉ MENÉES EN 2025.

L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de l'obligation pour les ICPE de télédéclarer les accidents devraient permettre de consolider le retour d'expérience dans l'optique de réduire à terme le nombre d'événements.



Inspection de site.


# 2025, une étape décisive pour le projet CapDécarbonation.

## Avancées majeures des projets de captage et stockage de CO<sub>2</sub> en mer du Nord

L'année 2025 marque une étape décisive pour le projet CapDécarbonation. Ce projet prévoit de capter le CO<sub>2</sub> sur deux installations situées dans le Pas-de-Calais : le site d'Eqiom à Lumbres et celui de Lhoist à Réty. Les industriels transporteront ensuite le CO<sub>2</sub> sur 80 km par canalisation jusqu'au Grand Port Maritime de Dunkerque, où ils le liquéfieront dans un terminal dédié. Les opérateurs achemineront ensuite le CO<sub>2</sub> liquide par bateau vers des sites de stockage géologique en mer du Nord afin de l'enfouir de manière permanente. Avec un investissement estimé à plus de 500 millions d'euros, ce projet permettra à terme d'éviter le rejet de 1,5 million de tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

En 2025, l'État a autorisé les deux projets de captage (Eqiom le 29 juillet 2025 et Lhoist le 1<sup>er</sup> août 2025). En parallèle, les deux volets du projet D'Artagnan (le terminal CO<sub>2</sub> et la canalisation de transport) ont fait l'objet d'enquêtes publiques, organisées respectivement du 24 septembre au 24 octobre 2025 et du 13 octobre au 14 novembre 2025. L'instruction de la demande relative à la canalisation de transport de CO<sub>2</sub> a nécessité le recours à des tiers experts, car c'est le premier projet de canalisation de transport de CO<sub>2</sub> en France.

Un deuxième projet, porté par Natran et Equinor, fait actuellement l'objet d'échanges dans la région. Ce projet vise à décarboner la zone industrialo-portuaire de Dunkerque, qui représente environ 20 % des émissions de CO<sub>2</sub> de l'industrie française. Les porteurs prévoient de développer un réseau de canalisations de 30 km sur le périmètre du Grand Port Maritime de Dunkerque, puis d'acheminer le CO<sub>2</sub> par une canalisation offshore de grande capacité jusqu'à des sites de stockage géologique en mer du Nord.



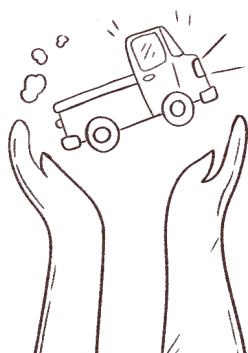
**Avec un investissement estimé à plus de 500 millions d'euros, ce projet permettra à terme d'éviter le rejet de 1,5 million de tonnes de CO<sub>2</sub> par an.**

## Un encadrement rigoureux des professionnels du transport routier

En 2025, la DREAL a inscrit 392 entreprises au registre des entreprises de transport et en a radié 332. Elle a également délivré près de 1 275 licences de transport routier, pour les marchandises comme pour les voyageurs. Enfin, elle a instruit 19 autorisations de transport routier international de voyageurs en tant qu'autorité délivrante et elle a émis 45 avis à destination des autorités étrangères.

Parmi les 4 647 entreprises inscrites aux registres des professionnels du transport, les services de la DREAL ont réalisé

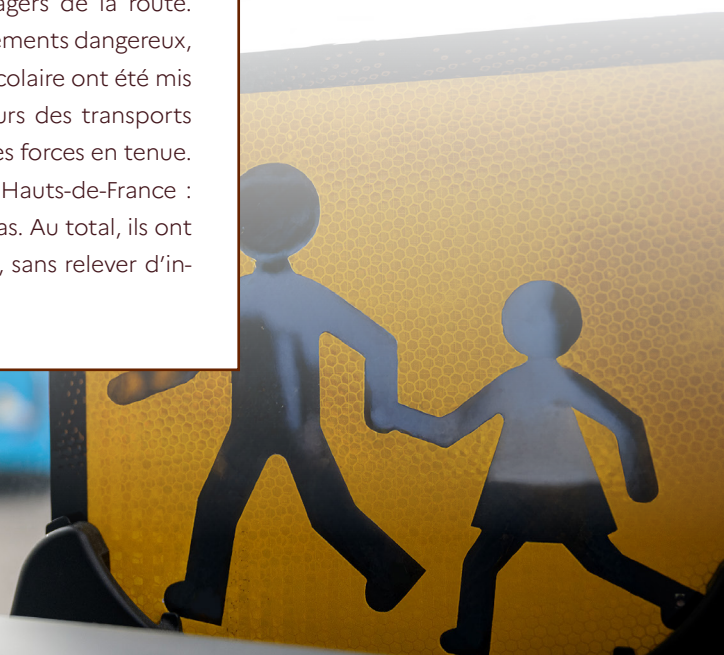
207 contrôles et analysé 202 052 journées de travail en 2025. Ils ont relevé 1 926 infractions. En circulation, ils ont contrôlé près de 7 700 véhicules, dont environ 1 500 camionnettes, et ont vérifié l'activité de près de 7 900 conducteurs. Plus de 24 % des véhicules contrôlés présentaient une infraction, ce qui a conduit à rédiger plus de 1 360 procédures judiciaires. Au total, 5 300 sanctions (amendes, immobilisations, etc.) ont été appliquées.



**PLUS DE 24 % DES VÉHICULES  
CONTRÔLÉS PRÉSENTAIENT  
UNE INFRACTION**

### Contrôles renforcés dans le transport scolaire

L'année 2025 a aussi connu plusieurs opérations exceptionnelles de contrôle en bord de route. Après l'accident mortel du 30 janvier 2025, au cours duquel une adolescente a perdu la vie, un dépistage a mis en évidence que le conducteur du car scolaire avait consommé des stupéfiants. Les ministres de l'Intérieur et des Transports ont alors rappelé la nécessité d'agir avec la plus grande fermeté face à ces infractions particulièrement graves et accidentogènes, qui mettent directement en danger la vie et l'intégrité physique des usagers de la route. Pour combattre immédiatement et durablement ces comportements dangereux, une série de contrôles routiers d'ampleur ciblant le transport scolaire ont été mis en place du lundi 3 au vendredi 7 février 2025. Les contrôleurs des transports terrestres de la région se sont fortement mobilisés aux côtés des forces en tenue. Ils ont mené des opérations sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France : Calais, Soissons, Bondues, Villers-Saint-Frédéric, Beauvais et Arras. Au total, ils ont réalisé près d'une quarantaine de contrôles durant la semaine, sans relever d'infraction, ce qui a permis de rassurer les usagers.



## **Transport des marchandises dangereuses : une opération internationale menée dans la région Hauts-de-France**

Pour la première fois en France, la région Hauts-de-France a accueilli l'ACE (*ADR Cross Border Enforcement*), une opération qui rassemble de nombreux inspecteurs spécialisés dans l'ADR, l'Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

Euro Control Route – EGTC, le Groupement Européen de Coopération Territoriale, l'organise afin de renforcer la sécurité des transports routiers, de développer la coopération entre les pays et d'harmoniser les procédures.

L'ACE permet aussi aux agents chargés d'appliquer la réglementation ADR de partager leurs expériences, d'améliorer leur connaissance mutuelle des méthodes de contrôle et d'échanger sur l'interprétation des dispositions du règlement. Les 8 et 9 octobre 2025, cette opération internationale d'envergure consacrée au transport des marchandises dangereuses s'est tenue à la frontière franco-belge, sur l'A2, à l'aire de Saint-Aybert.

Autour des 12 contrôleurs des transports terrestres français, des experts venus de sept pays européens ont travaillé ensemble : la République tchèque, le Luxembourg, le Portugal, les Pays-Bas, la Pologne, l'Allemagne et la Roumanie. Pendant deux jours, les 34 participants ont contrôlé plus de 40 véhicules équipés pour le transport de marchandises dangereuses, principalement des véhicules-citernes et des véhicules de distribution de colis. Au total, ils ont vérifié 41 véhicules, dont 4 français et 37 provenant d'autres pays de l'Union européenne.

Ils ont relevé 25 infractions liées à la réglementation sur les marchandises dangereuses et 9 infractions relevant d'autres réglementations, soit près de 35 % des véhicules en infraction. Face à des infractions graves concernant la fixation des charges, des résidus de produits, des fuites ou des emballages endommagés, ils ont immobilisé certains véhicules jusqu'à leur mise en conformité.



## **Déroptions aux interdictions de circulation des transports de marchandises**

La réglementation interdit la circulation des véhicules de plus de 7,5 tonnes affectés aux transports routiers de marchandises sur l'ensemble du réseau routier les samedis et veilles de jours fériés à partir de 22 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés jusqu'à 22 heures. L'arrêté du 16 avril 2021 prévoit toutefois la possibilité d'accorder des jours de dérogation. La DREAL Hauts-de-France instruit ces demandes pour le compte du préfet du Nord. En 2025, le service a examiné 282 demandes et 232 ont été accordées.

## Modernisation de la gestion des autorisations de transports exceptionnels




L'application « Mon transport exceptionnel », destinée aux demandes d'autorisation de circuler pour les transports exceptionnels et déployée par étapes en 2023, a fait l'objet en 2025 de nombreuses améliorations et corrections de bugs. Ces évolutions ont renforcé l'adhésion des pétitionnaires à l'outil.

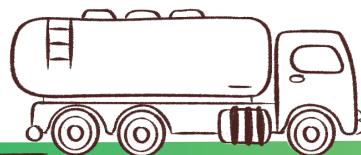
Malgré ces progrès, plusieurs difficultés subsistent et nécessiteront de nouvelles évolutions. Le service instructeur « transport exceptionnel » de la DREAL a poursuivi l'accompagnement des pétitionnaires dans l'utilisation de cet outil numérique. Il a instruit les demandes d'autorisation en tenant compte des enjeux économiques, de

la préservation des infrastructures et de la sécurité routière. Plus de 5 300 demandes ont ainsi été instruites dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, avec un taux de satisfaction des usagers s'élevant à plus de 95 %. En parallèle, le service a engagé la mise à jour des réseaux « transport exceptionnel » de 1<sup>re</sup> catégorie et de 2<sup>e</sup> catégorie limités à 48 tonnes, en partenariat avec les gestionnaires de voiries et d'ouvrages d'art du Nord et du Pas-de-Calais.

Cette démarche devrait aboutir à la signature de deux arrêtés préfectoraux au premier trimestre 2026.

### Surveillances des centres de contrôle technique des véhicules

	VL 	L 	PL 
<u>Centres inspectés</u>	110	17	7
<u>Contrôleurs supervisés</u>	196	10	14



### Homologation de véhicules (RTI)

Réceptions simples : 2 469  
Réceptions complexes : 256

### Agréments des centres de contrôle techniques de véhicules

Agréments centres VL/PL/L délivrés : 290  
Agrément contrôleurs VL/PL/L délivrés : 251



## Nouveau contenu « Véhicules » sur le site internet de la DREAL

Pour mieux informer les usagers (professionnels, particuliers et administrations), la DREAL a actualisé et reformulé l'ensemble des contenus liés à la thématique « Véhicules » sur son site internet. La nouvelle arborescence est structurée autour de quatre missions pilotées par la DREAL :

- homologation des véhicules ;
- contrôle technique des véhicules ;
- autorisations de mise en circulation ;
- agrément des organismes chargés du contrôle des matériels de transport de marchandises dangereuses (TMD).

## Mise en place du contrôle technique des véhicules de catégorie L

Le déploiement du contrôle technique pour les véhicules de catégorie L, qui regroupent les deux-roues et assimilés, a mobilisé les équipes de la DREAL et a nécessité un plan de formation dédié pour les agents en charge de ce dispositif.

La DREAL a participé aux échanges lors de réunions en préfecture avec la Fédération Française des Motards en Colère (FFMC), et avec les réseaux de contrôle technique pour quantifier leurs besoins, présenter les capacités de traitement de la DREAL et détailler l'organisation dématérialisée retenue.

## Transport guidé : maintenir la sécurité et accompagner l'innovation

En 2025, la DREAL a instruit et contrôlé les systèmes de transport guidé afin de garantir la sécurité des usagers. En tant que service instructeur du préfet du Nord, elle a examiné 24 dossiers relatifs à la création ou à l'évolution de ces systèmes, dont un portant sur un système majeur et 23 sur des évolutions techniques. L'année a été marquée par la validation du nouveau système de pilotage automatique du métro de Lille, qui a permis sa mise en exploitation dans des conditions conformes au cadre réglementaire national. Cette action participe au maintien d'un haut niveau de sécurité dans la durée. En 2026, la DREAL poursuivra le suivi des évolutions des systèmes et le contrôle continu de leur conformité.

**1 SYSTÈME MAJEUR EXAMINÉ  
ET 23 DOSSIERS D'ÉVOLUTION  
TECHNIQUE INSTRUITS**

## 5 709 permis délivrés au titre de la CITES dont notamment :

108 permis d'importation pour l'association  
*Orchidées 59* pour l'exposition – vente internationale  
d'orchidées de septembre 2025  
à Wallers-Arenberg.



# NOUS AGISSONS EN PARTENARIAT ET TRAVAILLONS EN RÉSEAU



En partenariat avec l'Agence de l'eau et des collectivités du Nord, un premier forum régional consacré aux cultures à bas niveau d'intrants a été organisé en 2025. L'événement a permis de valoriser des pratiques agricoles qui limitent les pressions sur la ressource en eau.

Il a favorisé les échanges entre agriculteurs, organismes professionnels et services de l'État. Les retours d'expérience partagés ont contribué à diffuser des pratiques plus durables. Ce forum s'inscrit pleinement dans les actions de la DREAL en faveur de la transition agroécologique.

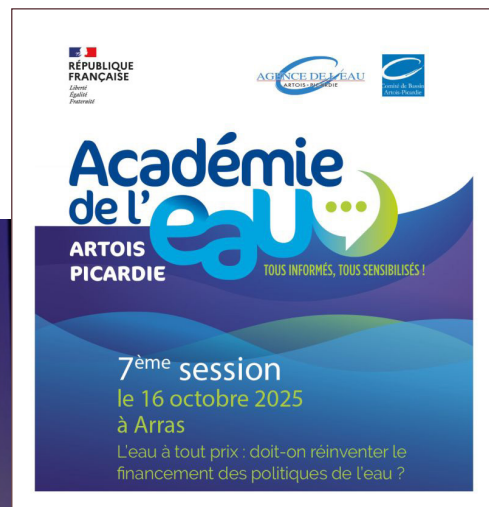
## Premier forum sur les cultures à bas niveau d'intrants à Légendoria



## Conférence de l'eau : des concertations et propositions concrètes

En 2025, la DREAL et l'Agence de l'eau Artois-Picardie ont organisé trois événements pour décliner la Conférence nationale de l'eau à l'échelle du bassin. Ces temps d'échanges ont permis de partager un diagnostic commun sur la ressource en eau, marqué notamment par les pollutions diffuses, les tensions quantitatives et les enjeux de gouvernance. Elles ont réuni élus (le 5 septembre 2025 via le réseau des élus de l'Ademe), services de l'État, opérateurs et acteurs locaux autour des compétences des collectivités et des leviers d'action existants.

Cette séquence de concertation, désormais achevée localement, a fait émerger des propositions concrètes. Les contributions du bassin ont été consolidées et transmises dans le cadre de la démarche nationale.





## Journée PCAET 2025

Chaque fin d'année, la DREAL Hauts-de-France, en collaboration avec la Région, organise une journée dédiée aux PCAET. En 2025, l'événement a réuni 76 acteurs du territoire, représentant 35 collectivités couvertes par un PCAET. Cette année, l'accent a été mis sur la notion d'adaptation au changement climatique, notamment au travers d'une table ronde, d'ateliers thématiques et de sessions de co-développement mobilisant les collectivités territoriales. L'édition 2025 a pleinement répondu aux attentes des auditeurs, avec un taux de satisfaction global de 92 % parmi les participants.

## Prévention, soutien, cohésion : l'action du service social régional

Le service social régional du travail accompagne 15 services dans les Hauts-de-France tels que la DREAL, la DIR Nord, VNF et les cinq DDT(M). En 2025, il a poursuivi sa mission d'accompagnement des agents, des managers et des collectifs de travail. Il a mené 2 062 actions et assuré 1 846 rencontres.

Face à une demande croissante, l'équipe a structuré ses interventions autour de quatre priorités :

- améliorer les conditions de vie au travail et soutenir les agents dans leur vie personnelle ;
- soutenir les agents et les services face aux changements (réorganisations, évolutions professionnelles, etc.) ;
- accompagner les services et les agents pour consolider la cohésion des collectifs et prévenir la désinsertion professionnelle ;
- agir pour la prévention des risques psychosociaux.

L'année a été marquée par une augmentation du nombre de situations individuelles complexes, qui ont nécessité un temps d'accompagnement plus long et personnalisé ainsi qu'un travail de coopération renforcé avec les directions, les ressources humaines et le secrétariat général.

## Défense des intérêts de l'État et appui juridique aux services

Le service juridique mutualisé, positionné à la DREAL, est aussi le service juridique de la DIR Nord et des DDTM du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme. Il joue un rôle clé pour garantir la sécurité juridique des actions de l'État en région.

Ses missions ont permis, en 2025, de :

- défendre les décisions publiques et les intérêts de l'État : 147 mémoires ont été rédigés pour représenter l'État devant les juridictions administratives ;
- soutenir l'action des parquets : 49 avis ou fiches ont été transmis aux procureurs de la République pour éclairer leurs prises de décision ;
- conseiller ses services bénéficiaires : 588 conseils juridiques ont été délivrés aux services bénéficiaires afin de sécuriser leurs projets et démarches.

**CETTE EXPERTISE MUTUALISÉE RENFORCE L'EFFICACITÉ DE L'ACTION PUBLIQUE ET PROTÈGE LES INTÉRÊTS COLLECTIFS.**

Outre sa mission de sécurisation juridique et de conseil, la DREAL a veillé à intégrer des considérations environnementales et sociales dans respectivement 100 % et 33 % de ses marchés.

# Zoom SUR...

## Cap sur le littoral

### GOVERNANCE CÔTIÈRE : ADAPTATION ET RÉSILIENCE

Des rencontres rassemblent deux fois par an les trois DDTM de la région, la DREAL et, selon les sujets, les opérateurs de l'État (Établissement Public Foncier, Conservatoire du Littoral et des Espèces Lacustres, Banque des Territoires...). Ces temps d'échanges ont pour but d'évoquer, dans la transversalité, les thématiques du Littoral.

Au fil de l'année, les participants ont échangé sur de nombreux thèmes : les projets de territoire des collectivités en adaptation au changement climatique, l'étude des modèles économiques pour la recomposition spatiale des territoires, l'accompagnement financier des opérateurs de l'État, le plan de résilience et la gouvernance des collectivités post inondations 2023-2024, la compensation des impacts écologiques (principes et mise en œuvre), cartographie de l'évolution à venir du trait de côte sur les départements du Nord et de Pas-de-Calais, sociologie des propriétaires de résidence secondaire sur le littoral des Hauts-de-France, labellisation des espaces en zone de protection forte, état des eaux côtières et de transition du littoral...

### RÉSILIENCE LITTORALE : UNE DYNAMIQUE RÉGIONALE ENGAGÉE

La DREAL a présenté la démarche Résilience Littorale dans l'ensemble des arrondissements littoraux de la région, avec des présentations organisées le 27 février à Boulogne-sur-Mer, le 11 septembre à Calais et Dunkerque, puis le 17 décembre à Montreuil-sur-Mer.

Elle a accompagné cette dynamique pour renforcer l'anticipation des risques et favoriser la coordination des acteurs locaux. La démarche aide les territoires littoraux à mieux s'adapter au changement climatique.

Résilience  
Littorale  
Hauts-de-France

*Grâce à son déploiement, 11 communes de la région figurent désormais dans le décret listant les collectivités engagées dans la lutte contre l'érosion littorale.*



## Une DREAL pleinement mobilisée en gestion de crise

En 2025, la DREAL a poursuivi son engagement en matière de gestion de crise et de préparation opérationnelle au sein de la zone de défense Nord. Elle a suivi et contribué à la gestion de plus de 30 événements, mobilisant ses équipes dans des contextes variés.

Au cours de l'année, la DREAL est intervenue lors de sept épisodes de vigilance météorologique de niveau orange, dont deux de viabilité hivernale et deux de grand vent. Ces situations ont donné lieu à deux journées d'activation de cellule de crise en préfecture et à la rédaction de cinq arrêtés préfectoraux de mesures de gestion de la circulation par la DREAL.

Elle a également été mobilisée lors de onze journées de mouvements sociaux nationaux, en mai-juin puis en septembre-octobre. Ces épisodes ont entraîné quatre nouvelles journées d'activation de cellule de crise et la rédaction de trois arrêtés de gestion de la circulation.



Laurent Mignaux / Terra

Capteurs pour mesures de la qualité de l'air

*la DREAL a suivi dix épisodes de pollution de l'air et de l'eau. Ces événements ont conduit à la rédaction de cinq arrêtés préfectoraux destinés à réduire les émissions de polluants atmosphériques, en coordination avec les services compétents.*

### PRÉPARATION AUX CRISES : EXERCICES DE VIABILITÉ HIVERNALE ET INDUSTRIELS

La préparation opérationnelle a constitué un autre axe majeur de l'année 2025. En novembre, la DREAL a organisé et participé à un exercice de viabilité hivernale réunissant l'ensemble des acteurs zonaux et départementaux de la gestion de crise. Cinq exercices « accident industriel » ont également été organisés à destination des inspecteurs des unités départementales de la DREAL.

### SÉCURITÉ-DÉFENSE : UNE ANNÉE D'ACTION RENFORCÉE

En 2025, les secteurs d'importance vitale relevant du ministère chargé de la Transition écologique (énergie, transports, eau potable) ont également connu une dynamique soutenue.

La DREAL a participé activement aux visites des Points d'Importance Vitale (PIV) avec la Commission Zonale de Défense et de Sécurité (CZDS) Nord, et instruit préalablement les différents plans en lien avec le Service du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité (SHFDS) du ministère de la Transition

écologique (plans de sécurité d'opérateur, plans particuliers de protection).

Le dispositif interne d'astreinte de sécurité zonale a été renforcé par l'intégration de sept agents issus des services métiers de la DREAL, en appui à l'équipe en charge de la Sécurité Défense. Cette évolution vise à consolider la réactivité de la DREAL en situation de crise et à élargir l'expertise technique disponible, garantissant ainsi une gestion plus robuste des urgences.

## Une conférence régionale pour impulser les politiques ESS de 2026

La 5<sup>e</sup> conférence régionale de l'Économie sociale et solidaire (ESS) a réuni 180 participants dans les locaux de l'IAE, à Lille, le 3 décembre 2025.

Au cours de cette conférence ont été particulièrement débattus les orientations, les moyens et les résultats des politiques locales de l'ESS. Ces échanges nourriront les propositions de développement des politiques publiques territoriales de l'ESS pour 2026.

Le fil rouge de cette 5<sup>e</sup> édition portait sur les aspects économiques, L'un des 5 ateliers proposés intitulé « Transition écologique : et si l'ESS ouvrait de nouveaux horizons ? », a été piloté par la DREAL Hauts-de-France, en partenariat avec les

Acteurs pour une économie solidaire des Hauts-de-France, et l'Inter-réseau pour l'insertion par l'activité économique des Hauts-de-France.



Conférence régionale de l'ESS

## Soutien aux associations d'éducation à l'environnement et au développement durable

En 2025, la DREAL a accordé 229 500 euros de subventions à des associations œuvrant dans les domaines de l'éducation à l'environnement et au développement durable (hors temps scolaire), de la participation citoyenne et de la structuration des réseaux associatifs. Au total, 49 organismes ont ainsi vu leur demande aboutir favorablement, pour un total de 79 actions.

Une journée d'échanges avec les associations a été organisée à Ruisseauville, sur le site de l'association « À Petits Pas ». Près d'une trentaine de structures engagées dans la protection de l'environnement y étaient réunies aux côtés d'une dizaine d'intervenants et de représentants de l'État.



## Séminaire régional des équipes Véhicules 2025

Le 9 décembre 2025, la DREAL a réuni toutes les équipes Véhicules de la région lors de son séminaire régional organisé à Lille. Cette journée a permis de faire le point sur les actualités du secteur, notamment le plan d'action national, les moyens et les évolutions réglementaires. Elle a aussi mis en avant plusieurs outils, dont le workflow OISO et différentes démarches numériques. Les participants ont ensuite travaillé en ateliers consacrés à des thèmes réglementaires, organisationnels et à l'amélioration des pratiques.



Séminaire régional du Pôle Véhicules

## Un dispositif préparatoire pour harmoniser le contrôle technique

Les pôles « Véhicules » régionaux des DREAL et la Sous-Direction 6 (SD6) de la Direction générale de l'énergie et du climat, au sein de la Direction du climat, de l'efficacité énergétique et de l'air, se réunissent tous les quatre mois dans le cadre du Groupe de Travail Harmonisé « Contrôle technique » (GTH CT). Ces rencontres leur permettent d'échanger sur l'activité, de préparer les évolutions réglementaires et d'étudier les sujets nécessitant une harmonisation nationale. En 2025, les participants ont décidé d'améliorer l'organisation afin de renforcer l'efficacité du dispositif.

L'administration centrale a donc confié à la DREAL Hauts-de-France la création d'un « pré-GTH CT », chargé de :

- apporter des réponses collégiales aux interrogations des équipes « véhicules » des DREAL ;
- harmoniser les réponses apportées par les DREAL au niveau national ;
- réduire le nombre de sujets soumis à la centrale pour arbitrage.

*Ce nouveau dispositif, validé par l'ensemble des participants, sera désormais utilisé par la DREAL en charge des prochaines séances.*

## Pôle Véhicules Nord : bilan interrégional des équipes Véhicules

En plus d'animer les équipes « Véhicules » des unités départementales, le Pôle « Véhicules » de la DREAL Hauts-de-France coordonne le Pôle Véhicules Nord (PVN). Ce groupe réunit les DREAL Centre-Val-de-Loire, Hauts-de-France, Île-de-France et Normandie. Pour améliorer le pilotage interrégional, le pôle a dressé un bilan des opérations réalisées par les DREAL du PVN. Le suivi régulier des habilitations des agents lui permet aussi d'anticiper les mouvements de personnel et d'adapter les compétences en fonction des besoins des professionnels du territoire.



## Faciliter l'analyse des données d'émissions polluantes dans l'environnement

En avril 2025, la DREAL Hauts-de-France et l'Écolab (laboratoire d'innovation du Commissariat général au développement durable) ont lancé la plateforme « **Eau & Polluants** », dans le cadre du pôle national dédié à la lutte contre les pollutions aquatiques.

### À quoi sert cette plateforme ?

Elle permet aux agents de l'État, aux services publics et à leurs partenaires d'analyser plus facilement les données sur les rejets polluants dans l'environnement. Grâce à des outils spécialisés et sécurisés, elle facilite le travail des acteurs de la police de l'environnement (contrôles, surveillance, etc.).

### Où en est-on ?

Déjà utilisée dans 12 régions, la plateforme vise à terme à ouvrir un accès simplifié au grand public, notamment pour consulter les données publiques sur la qualité de l'eau et les pollutions.

### Son objectif principal ?

Améliorer l'efficacité de l'action publique en aidant les autorités à prioriser les contrôles et à mieux cibler les zones à risque, pour une protection renforcée de l'environnement.

## Fédérer les acteurs autour de la donnée territoriale

C'est avec cet objectif que Géo2France a organisé, le 13 mai 2025, la Journée régionale de la donnée territoriale. Élus, décideurs, acteurs économiques, agents des collectivités et de l'État ont répondu présent à cet événement phare organisé conjointement par l'État, représenté par la DREAL, et la Région Hauts-de-France dans le cadre de la plateforme collaborative Géo2France. Réunissant près de 270 participants, cette rencontre a offert un espace privilégié d'échanges autour de la stratégie régionale de la donnée et de la connaissance territoriale.

Les données territoriales, devenues incontournables pour l'aménagement du territoire et la décision publique, étaient au cœur des débats et des démonstrations pratiques. L'événement s'inscrit dans la stratégie régionale visant à développer une culture partagée de la donnée. Il renforce la dynamique collaborative qui caractérise l'écosystème de la donnée des Hauts-de-France et favorise l'émergence de nouveaux projets territoriaux.



Journée régionale de la donnée territoriale Géo2France

## Produire et partager la connaissance pour orienter les mobilités

Afin de mieux connaître les déplacements et d'adapter les politiques publiques, l'État a piloté, en partenariat avec la Métropole Européenne de Lille, une enquête de circulation de grande ampleur sur l'aire métropolitaine lilloise. Menée sur quatre ans pour un montant de 2,65 millions d'euros, cette enquête a permis de recueillir près de cent cinquante mille questionnaires sur cent soixante-trois points du réseau routier structurant, générant plus de trois millions de données sur les déplacements quotidiens liés au travail, aux études ou aux achats.

Ces résultats constituent une base objective et partagée pour les vingt prochaines années et complètent les enquêtes mobilité réalisées par les collectivités. Ils permettront de travailler avec les acteurs locaux au développement des transports collectifs, du vélo et des alternatives à la voiture individuelle. En 2026, la DREAL s'attachera à contrôler la qualité des données produites et à conduire les premières analyses territoriales.

Dans le même esprit de partage de données, la DREAL a élaboré et diffusé des cartes des trafics routiers moyens annuels régionaux, distinguant les flux de véhicules légers et de poids lourds, afin de mieux informer les décideurs et le public sur l'usage des infrastructures.

Enfin, elle a engagé des travaux d'étude en lien avec la stratégie nationale pour le développement du fret ferroviaire et de la logistique, visant à identifier les sites les plus favorables à l'implantation de terminaux multimodaux et à décliner ces orientations à l'échelle régionale. Ces productions contribuent à éclairer les choix stratégiques en matière de transport de marchandises.

**ENQUÊTE DE CIRCULATION :  
150 000 QUESTIONNAIRES ET PLUS DE  
3 MILLIONS DE DONNÉES COLLECTÉES.**

## Construire des mobilités durables avec les acteurs régionaux

En 2025, la DREAL Hauts-de-France a poursuivi son action en partenariat avec les acteurs régionaux afin de favoriser la transition vers des mobilités plus durables.

L'Observatoire Régional des Transports des Hauts-de-France via la DREAL a diffusé régulièrement des publications et des analyses sur les mobilités des personnes et des marchandises, et organisé une journée régionale dédiée au covoiturage, mobilisant acteurs publics et privés autour de solutions concrètes pour les déplacements du quotidien.

Avec la DGDAN et Euralogistic, la DREAL a organisé la 2<sup>e</sup> conférence régionale de la logistique à Arras en novembre 2025. Cet événement a réuni plus de trois cent cinquante participants et a confirmé son rôle structurant pour la filière logistique régionale, en favorisant les échanges entre institutions, entreprises et porteurs de solutions innovantes.



**la DREAL poursuit ces démarches partenariales afin de renforcer la diffusion des connaissances, d'accompagner les acteurs économiques et territoriaux et de soutenir les dynamiques collectives en faveur de mobilités plus durables.**



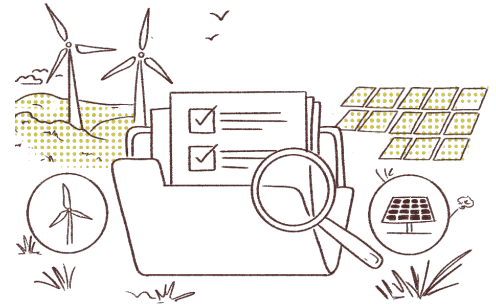
## Anticiper la transition énergétique avec la MRAe

La DREAL appuie la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) en veillant à la bonne prise en compte de l'environnement et de la santé dans les rapports d'évaluation environnementale des projets et plans-programmes. Dans cet objectif, la MRAe propose dans ses avis des recommandations destinées à améliorer les projets et plans-programmes, leur encadrement réglementaire et l'information du public.

L'année 2025 a été marquée par une nouvelle augmentation significative du nombre global de saisines pour avis ou décision. Plus de la moitié des avis rendus sur des projets par la Mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France ont concerné des parcs éoliens ou des centrales photovoltaïques, devant les projets urbains ou des installations classées autres que des éoliennes.

En matière de **planification**, l'activité a été particulièrement soutenue, avec une progression de 50 % des avis sur plans-programmes par rapport à 2024. Une majorité de dossiers concernait des évolutions de documents **d'urbanisme**, dans un contexte pré municipales.

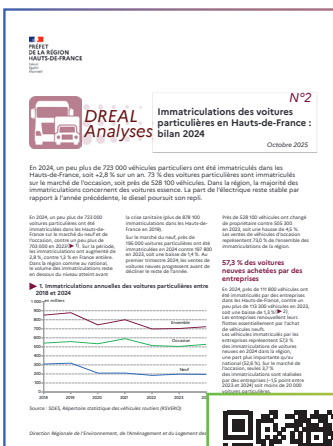
Par ailleurs, la Mission régionale a mis à jour sa note de cadrage précisant ses attentes en termes d'évaluation environnementale des plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi).



## Développer et partager la connaissance

En 2025, la DREAL a enrichi son offre éditoriale en créant de nouvelles collections dédiées aux publications statistiques et cartographiques.

Les séries « DREAL Indicateurs », « DREAL Conjoncture » et « DREAL Analyses » se déploient désormais sur l'ensemble des thématiques de la DREAL, afin de renforcer la visibilité et la diffusion des connaissances produites par les services. Les deux premiers numéros de « DREAL Analyses » sont consacrés aux entrepôts logistiques et au bilan des immatriculations dans la région. L'ensemble de ces publications est accessible sur le site internet de la DREAL. Les travaux se poursuivront en 2026.



Les publications sont en ligne sur le site internet de la DREAL →



La DREAL a répondu aux demandes d'exploitation de données émanant notamment de communautés de communes, d'agglomérations, de cabinets de conseil, ainsi que des services métiers de la DREAL eux-mêmes. Plus de 400 cartes ont été produites en lien avec la planification écologique, l'ouvrage sur les sites inscrits et classés du département du Nord, ou encore la mise à jour de l'atlas de l'aménagement.

### Site internet



**1215** articles publiés  
(contre 1055 en 2024 soit + 15%)

**293 000** visites soit 20 938 par mois

22 500 recherches totales sur le site  
113 500 téléchargements de fichiers



**158** articles avec citation de la DREAL Hauts-de-France  
(contre 105 en 2023)

# 2025 EN QUELQUES CHIFFRES

DREAL HAUTS-DE-FRANCE

## Parc ICPE

**1 711**  
établissements  
soumis à autorisation



**153**  
classés  
« SEVESO »

**140** inspecteurs  
au sein de 7 unités départementales

**636** agents  
au 31 décembre 2025

**299 agents A/A+** (163 hommes – 136 femmes)

**221 agents B** (121 hommes – 100 femmes)

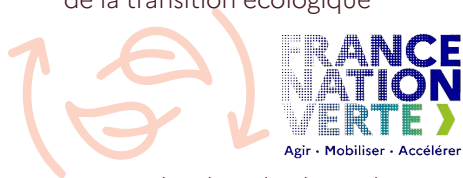
**82 agents C** (22 hommes – 60 femmes)

**34 agents contractuels**

39 stagiaires dont 7 gratifiés  
4 services civiques et 7 apprentis

**70 M €**

délégués en Hauts-de-France pour  
poursuivre les mesures en faveur  
de la transition écologique



dans le cadre du Fonds Vert

**1 034** jours de formation  
1,68 jours de formation en moyenne par agent



**1 275** licences  
de transport routier délivrées  
marchandises/voyageurs



**4 647** entreprises  
inscrites aux registres des  
professionnels du transport

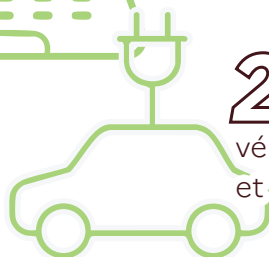


**81%**  
de télétravailleurs

**66** demandes  
de prestations d'actions sociales



**20**  
véhicules électriques  
et 15 véhicules hybrides  
acquis en 2025 sur un parc  
de 73 véhicules légers



**5 300** infractions  
sanctionnées suite aux contrôles routiers

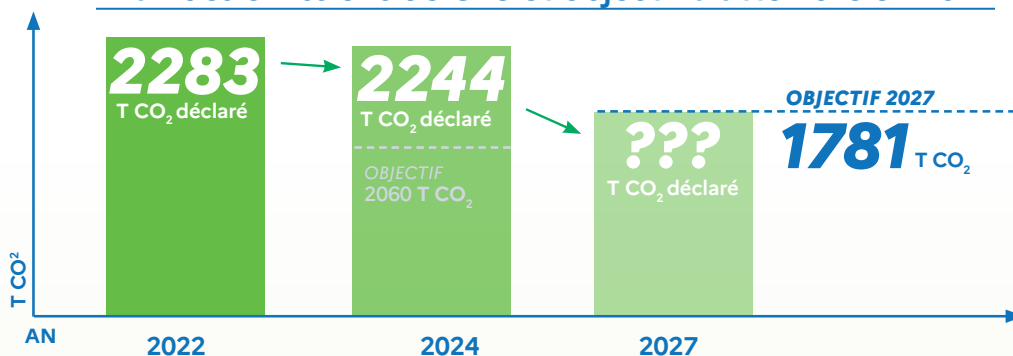
+ un camion CTT électrique



# Publication du **bilan d'émissions de gaz à effet de serre de la DREAL** le 30 décembre 2025



## Bilan des émissions de GES et objectif à atteindre en 2027



## à retenir

Ces chiffres doivent être interprétés avec prudence pour plusieurs raisons :

- En 2022, certains indicateurs avaient été proportionnés au nombre de personnes physiquement présentes sur site, sans intégrer les télétravailleurs.
- En 2024, les résultats intègrent pour la première fois l'enquête déplacements domicile-travail réalisée en 2025, ce qui augmente fortement ce poste (456 t en 2024 contre 118 t en 2022).

Les modèles de calcul et les données à renseigner ont évolué au fil du temps, entraînant des variations méthodologiques.

Les principaux postes d'émissions concernent l'immobilier, les déplacements et le chauffage. Les pistes de progrès portent notamment sur la rationalisation des surfaces occupées, les travaux sur l'éclairage, le maintien du télétravail et les formations à distance.

Un plan d'actions précisera et suivra les projets destinés à réduire nos émissions afin d'atteindre l'objectif fixé pour 2027. Ce travail s'articulera avec le plan de mobilité, dont la mise en œuvre pourra contribuer à la décarbonation de nos déplacements.



# LA VIE DE LA DREAL



## Cérémonie des vœux : une édition multi-sites

En 2025, la DREAL a organisé les vœux à différentes dates, réunissant 309 participants au total. Trois moments conviviaux ont eu lieu : le 16 janvier à Lille, le 17 janvier à Amiens et le 21 janvier à Arras.



## Visite ministérielle : la DREAL met en lumière son expertise

Le 24 octobre 2025, Mathieu Lefèvre, ministre délégué chargé de la Transition écologique, a rencontré l'équipe du Pôle Prédiction des crues et Hydrométrie. Une occasion de présenter les outils et défis de la gestion des risques hydrologiques dans la région Hauts-de-France.



## Accueil des nouveaux arrivants

Deux journées ont été organisées en mars et octobre.



## Discrimination et égalité femmes-hommes

Au cours de l'année, la DREAL a mené des actions régulières de sensibilisation et d'information auprès de l'ensemble de ses agents. Des campagnes mensuelles de communication ont été diffusées sur des thématiques définies en collaboration étroite avec les organisations syndicales, permettant ainsi d'aborder des sujets prioritaires.

À l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, la DREAL a déployé dans ses locaux une campagne spécifique consacrée à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail. Cette action a permis de renforcer la visibilité de cet enjeu majeur et de rappeler les dispositifs d'écoute, de signalement et d'accompagnement disponibles pour les agents.



# Faire DREAL en 2025 : lancement d'une initiative ambitieuse !

Sous l'impulsion de la direction, la DREAL Hauts-de-France s'est lancée dans une démarche collective : « Faire DREAL en 2025 ». Elle vise à définir ensemble l'avenir de la DREAL en adaptant notre fonctionnement et nos postures aux défis d'aujourd'hui et de demain.

Depuis la mise en place du dernier projet de service en 2016, notre environnement a fortement changé. Télétravail, intelligence artificielle, transition écologique, relocalisation industrielle : ces transformations redéfinissent non seulement notre quotidien, mais aussi notre mission dans un contexte de nécessaire adaptation au changement climatique.

De plus, la perception de nos missions a évolué : elles peuvent être mal comprises par le public ou nos interlocuteurs et sont parfois critiquées dans les médias, en particulier nos missions régaliennes. Face à ce constat, le projet « Faire DREAL en 2025 » s'articule autour de trois grands axes :

## 1. Réaffirmer notre identité et le sens de notre action

Nous devons réaffirmer le bien-fondé de notre travail et la fierté que nous en tirons, sans arrogance mais en renforçant notre certitude d'accomplir une mission essentielle de service public. Il s'agit de consolider la raison d'être de la DREAL face à des remises en question de notre rôle.

## 3. Développer notre influence

Dans un contexte changeant, nous devons réajuster notre communication et notre posture, pour affirmer notre expertise, renforcer notre rôle et défendre nos convictions face aux acteurs extérieurs, privés ou publics. Notre influence doit être un levier pour porter nos enjeux, tout en consolidant notre crédibilité et notre légitimité.

## 2. Faire évoluer nos modes de travail face aux enjeux émergents

L'avènement de l'intelligence artificielle, la massification du télétravail ou la transition écologique sont autant de sujets pressants et d'opportunités de réfléchir à nos méthodes de travail. Cette réflexion doit prendre en compte les nouveaux outils disponibles, les opportunités qu'ils offrent comme leurs limites et leurs cadres d'utilisation.

LA DÉMARCHE IMPULSÉE EN 2025 SE  
POURSUIVRA EN 2026, À TRAVERS LA MISE  
EN ŒUVRE OPÉRATIONNELLE DU PLAN  
D'ACTIONS « 26 ACTIONS POUR 2026 »

# FAIRE DREAL EN 2025

Conforter une image positive de la DREAL  
Renforcer nos savoir-faire  
Intégrer les outils émergents



## Immobilier : optimisation et sobriété des espaces

Dans une démarche d'optimisation des espaces et de réduction de l'empreinte immobilière, la DREAL a engagé un projet de densification du site de Lille, incluant la libération de la partie « Campanile ». Cette initiative s'inscrit dans une logique de sobriété foncière et énergétique, permettant de rationaliser l'usage des bâtiments tout en diminuant les dépenses liées au chauffage et à la maintenance.

La cité administrative de Soissons accueille désormais un des deux sites de l'Unité Départementale de l'Aisne de la DREAL Hauts-de-France, marquant une étape clé dans la sobriété immobilière de l'État. Ce regroupement permet de mutualiser les locaux, de réduire les coûts et d'améliorer l'efficacité des services publics.

## Installation de système de détection automatique

Afin de limiter la consommation énergétique superflue, le parking du site de Lille a été équipé de capteurs de présence pour un éclairage automatique. Cette mesure évite le gaspillage lié à un éclairage permanent, tout en garantissant la sécurité des usagers.



## Recyclage du matériel informatique et dons aux associations

En fin de vie, le matériel informatique génère une quantité importante de déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E). Il est constitué de matériels hors d'usage ou totalement obsolètes (déchets), mais aussi de matériel réemployable (gisement de réemploi). La production de ces déchets varie selon les cycles de renouvellement et les fréquences de panne. En 2025, la migration

vers Windows 11 a entraîné une hausse notable du remplacement des postes informatiques. Les équipements encore fonctionnels ont été triés, remis en état, testés puis réinstallés sous Linux. Grâce à ce travail, 45 ordinateurs (portables et unités centrales) ont pu être cédés en 2025 à des associations ou à des agents, leur offrant ainsi une seconde vie.

## Qualité : la DREAL, engagée dans l'amélioration continue et écoresponsable

La DREAL Hauts-de-France poursuit en 2025 son engagement dans l'amélioration continue et la responsabilité environnementale. Même sans certification ISO 9001, la démarche qualité est pleinement pilotée, animée et partagée par l'ensemble des services, pôles, missions et unités départementales. Elle structure nos modes de travail et soutient la mise en œuvre des politiques publiques.

En 2025, la DREAL renforce la formalisation et la maîtrise de ses processus : documentation actualisée, outils communs, relecture organisationnelle et accompagnement des services. L'année est rythmée par deux temps forts d'évaluation (mi-année et fin d'année) qui permettent un pilotage resserré et une analyse collective des actions engagées. La revue de direction, organisée sur le site d'Amiens, a de nouveau donné la parole aux équipes à travers « Ça se passe à la DREAL ».

L'amélioration continue s'appuie également sur des réseaux actifs : auditeurs internes, correspondants Qualité-Écoresponsabilité, relais d'information, flashes qualité et échanges inter-services. L'écoute interne, réalisée à l'automne 2025 auprès de 573 agents, a permis de mettre en lumière attentes, points d'appui et pistes de progrès.

### La Qualité en 2025, c'est aussi...

- 716 actions planifiées en début d'année (contre 690 en 2024) ;
- 641 actions réalisées en fin d'année, soit 86 % de réalisation ;
- 24 documents qualité actualisés ;
- 573 agents sollicités lors de l'écoute interne, 52 % de participation ;
- 3 étoiles attribuées à la DREAL sur son fonctionnement interne ;
- 15 auditeurs internes, 23 correspondants Qualité-Écoresponsabilité.

# Zoom SUR...



# l'écoresponsabilité à la DREAL

La DREAL renforce son engagement en agissant sur la mobilité, la sobriété au quotidien et la valorisation des initiatives internes. Le questionnaire mobilité des agents réalisé en 2025 constitue la base du futur plan Mobilité.

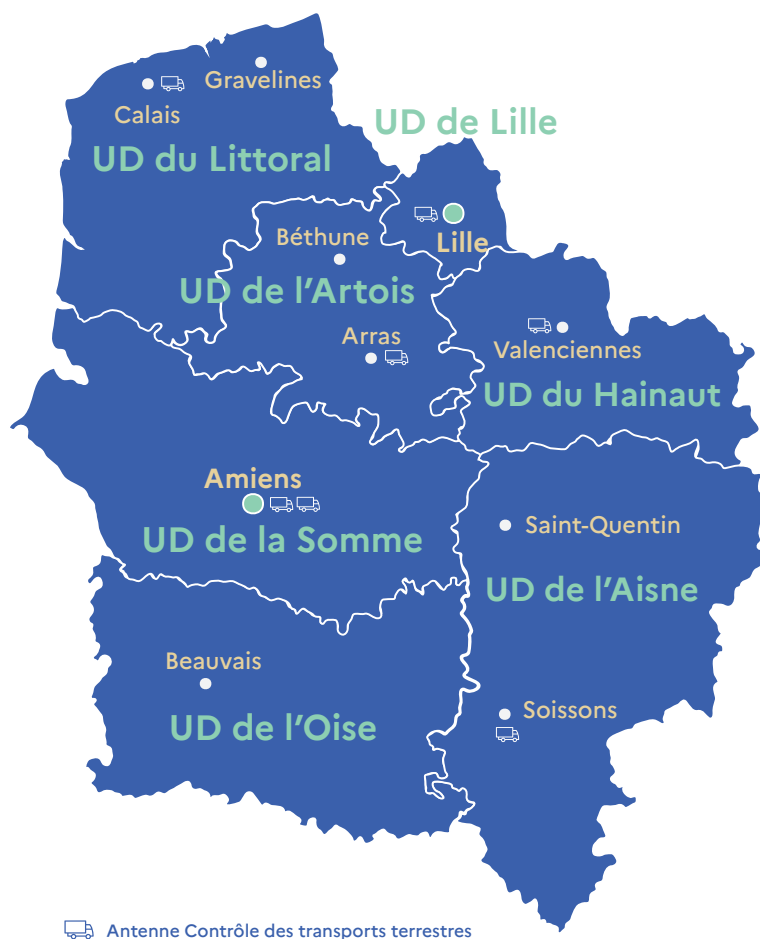
Parallèlement, le BEGES 2025 est désormais publié sur le site de l'ADEME et un catalogue recense l'ensemble des actions écoresponsables menées dans les services. L'établissement encourage également les démarches solidaires à travers des collectes (bouchons, lunettes, matériel d'écriture) et des actions fédératrices comme « Mai à vélo », qui a totalisé 10 467 km collectifs, ou encore le concours interne du sapin durable.



## Éco-actions : tous concernés !

La DREAL a initié la réalisation d'un catalogue recensant l'ensemble des actions éco-responsables conduites au sein de ses services. Ce travail collectif a mobilisé les correspondants qualité-écoresponsabilité, engagés dans une démarche de valorisation des actions mises en œuvre dans les différentes entités. Cette production constitue à la fois un outil de capitalisation des bonnes pratiques et un levier de diffusion des initiatives en faveur de la transition écologique. Elle illustre l'implication des services et la dynamique collective portée par la DREAL Hauts-de-France pour inscrire durablement ses actions dans une démarche éco-responsable.





## Glossaire

**ADR** : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

**AEAP** : Agence de l'eau Artois-Picardie

**ATEE** : Association technique énergie environnement

**CAR** : Comité de l'administration régionale

**CITES** : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, dite CITES ou Convention de Washington

**CPER** : Contrat de plan État-Région

**CRé** : Comité Régional de l'énergie

**CSSPP** : Commission supérieure des sites, perspectives et paysages

**CTT** : Contrôleur des transports terrestres

**CVRH** : Centre de valorisation des ressources humaines

**CZDS** : Commission Zonale de Défense et de Sécurité

**D3E** : Déchets d'équipements électriques et électroniques

**DDADUE** : diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne Loi DDADUE

**DDT-M** : Direction départementale des territoires et de la mer

**DGDAN** : Délégation générale au développement de l'Axe Nord

**DIR** : Direction Interdépartementale des Routes

**EnR** : Énergies Renouvelables

**EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale

**EPTB** : Établissements publics territoriaux de bassin

**ESS** : Économie sociale et solidaire

**FREPS** : Fonds de rénovation énergétique du parc social

**ICPE** : Installations classées pour la protection de l'environnement

**IGEDD** : Inspection générale de l'environnement et du développement durable

**MRAe** : Mission régionale d'autorité environnementale

**PAPI** : Programme d'Actions de Prévention des Inondations

**PCAET** : Plan Climat-Air-Énergie Territorial

**PFAS** : Substances per- et polyfluoroalkylées

**PIV** : Points d'Importance Vitale

**PLUi** : Plan local d'urbanisme intercommunal

**PNA** : Plan national d'action

**PPA** : Plan de protection de l'atmosphère

**PRSE** : Plan régional santé-environnement

**SDAGE** : Schéma Directeur d'aménagement et de Gestion des Eaux

**SHFDS** : Service du Haut Fonctionnaire de Défense et de Sécurité

**SRADDET** : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

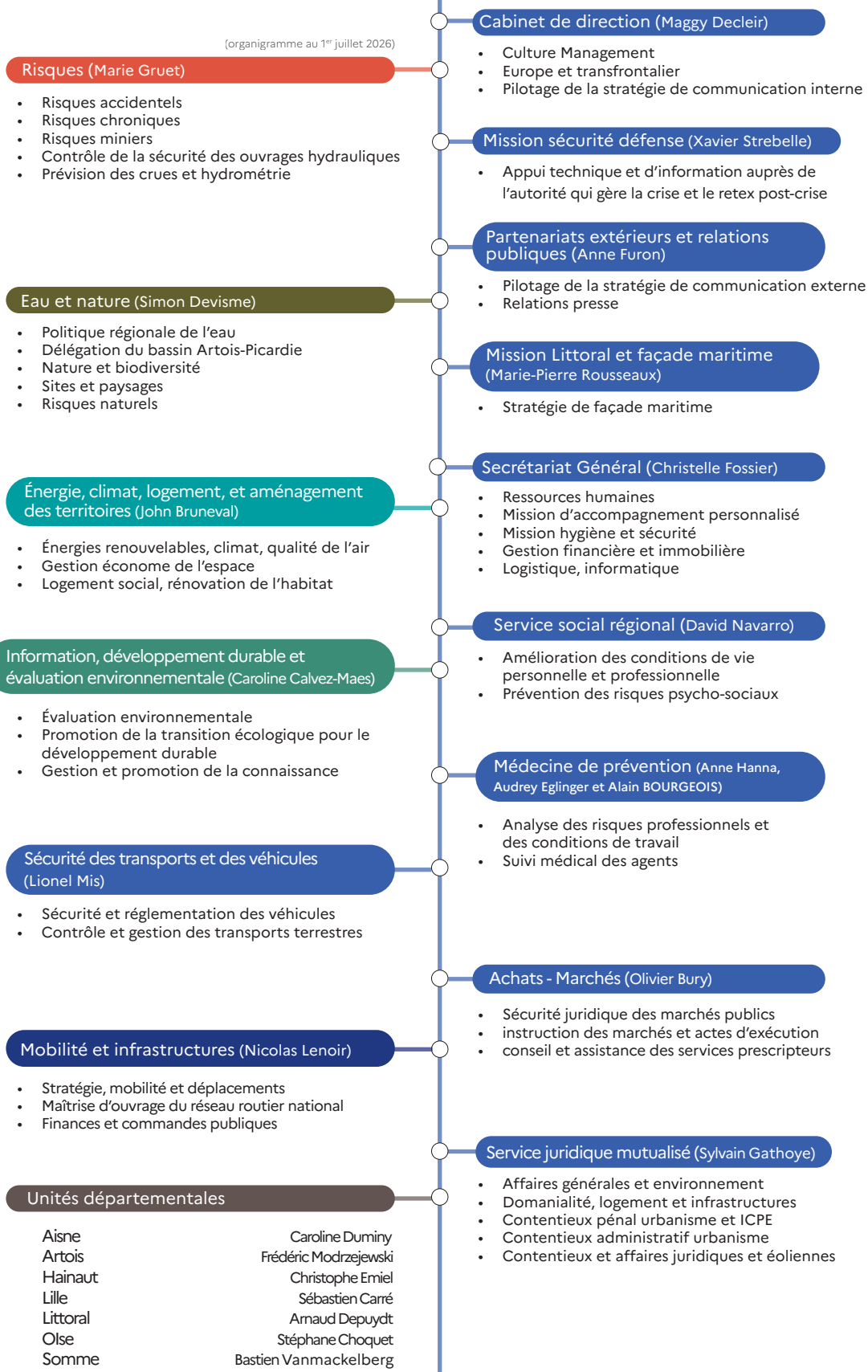
**UICN** : Union internationale pour la conservation de la nature

**ZPF** : Zones de protection forte

**Directeur**  
**Directeurs Adjoints**

Julien LABIT  
Anne-Lorraine LATTRAYE  
Isabelle LIBERKOWSKI  
Nicolas MORBÉ

(organigramme au 1<sup>er</sup> juillet 2026)





**Directeur de la publication :** Julien LABIT

**Rédaction, conception graphique et illustrations :**  
DREAL Hauts-de-France - Mission communication avec  
l'appui des services de la DREAL Hauts-de-France

**Crédits Photographiques :**  
DREAL Hauts-de-France - Mission communication - TERRA  
Sonia Richaud - Eric Desauois

**Impressions :** Reprographie - SGCD - DDTM du Nord

**ISBN :** 978-2-11-179807-6

La DREAL Hauts-de-France est un service régional déconcentré des ministères de la Transition écologique, de l'Aménagement du territoire, des Transports, de la Ville et du Logement.

DREAL Hauts-de-France 44, rue de Tournai - CS 40259 59019 Lille cedex - Tél. 03 20 13 48 48  
[www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr](http://www.hauts-de-france.developpement-durable.gouv.fr)